

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU GROUPEMENT DE COMMUNES			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS EXPLOITATION			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers								
MESURES GENERALES	0.1 Appliquer le principe de subsidiarité	0.1.1 Réalisation d'une étude définissant les critères de décision en vue d'une nouvelle répartition des compétences entre le Canton et les trois villes, respectivement les agglomérations du Littoral et des Montagnes neuchâtoises, allant dans le sens d'une plus grande autonomie pour les communes							X	RUN												En suspens	Pas définies à l'heure actuelle. Potentiel : réalisation d'une étude définissant une nouvelle répartition des compétences entre le canton et les trois villes, respectivement les agglomérations (organisation des travaux), en lien avec la volonté du Conseil d'Etat d'introduire la notion d'agglomération dans la Constitution neuchâtoise. Etablissement d'un tableau de répartition des compétences des communes et de l'Etat. Analyse de la question des charges de centres des villes	→	1		50 Mesure relativement large. La moitié du chemin est fait même si en termes de réalisation ou décision facilement applicable il n'y a pas grand-chose.
	0.2 Renforcer la complémentarité des villes et éviter les doublons	0.2.1 Répartition entre les villes des infrastructures d'importance cantonale	X						X													En cours	Traité dans les commissions thématiques ad hoc : <u>Commission culture</u> : bibliothèque, locaux pour artistes, complémentarité entre lieux culturels et de divertissement, promotion commune par internet, etc. <u>Commission sports</u> : analyse OFSPO sur mandat canton/villes, nouvelle loi cantonale en rédaction, augmentation de la participation des villes au fonds des sports, intensification de la coordination canton-villes, etc. Pas d'entrée en matière sur une réflexion sur les infrastructures. <u>Commission Mobilité et urbanisme</u> : renforcement des liaisons TP entre les villes, diurnes et nocturnes, accessibilité des lieux culturels, arrangement TP pour étudiants/apprentis dans le cadre de la centralisation des infrastructures de formation, etc. <u>Commission Santé</u> , créée en 2011 : répartition des compétences sur les sites, localisation du site de soins aigus	→	1		25 Centre de création (art de la scène). Tribunal de 1ère instance. Pas thématisé même si quelques actions communes.
CULTURE	D.1 Définir une stratégie de promotion culturelle commune qui valorise la diversité et la qualité culturelle offerte par les 3 villes, voir le canton. Cette promotion s'adresse tout autant au public du canton qu'à l'extérieur. Il s'agit de favoriser une pratique du réseau urbain par le public en développant des outils de promotion performants	D.1.1 Création d'un portail internet dédié à la culture																				En cours	Lancement du processus. Etablissement d'offres de conception et graphisme pour la création du portail internet. Validation des montants par les 3 villes Sollicitation de l'Etat pour sa participation financière à la mesure : pas d'entrée en matière. Blocage du projet. En 2011, reprise par la commission Culture des 3 villes sous l'impulsion du Comité directeur. Elaboration d'un questionnaire et lancement du sondage auprès des milieux culturels/associatifs. Analyse et résultats jugés positifs par la commission ad hoc. Décision de lancer le projet indépendamment du financement le cantonal. Appel d'offre en cours pour la conception et le graphisme.	↻	0.5		50 Nombre de démarches réalisées et restent à régler le financement, le modus operandi, les responsabilités et les tâches.
	Promouvoir la collaboration entre les acteurs culturels et les pouvoirs publics.	D.2.1 Redéfinition des missions attribuées aux musées des trois villes	X																			En suspens	Un rapport du Conseil communal relatif aux missions, à l'organisation et à la politique des musées de la Ville de La Chaux-de-Fonds a été approuvé par le Conseil général en novembre 2009. Mesure suspendue, car jugée non prioritaire pour l'heure.	↻	0.5		25 Abandonnée par manque de volonté.
	Mettre en commun certains équipements culturels.	D.2.2 Création d'une bibliothèque multisites d'importance cantonale	X																			En cours	Mandat signé en février 2009 par l'Etat, l'Université et les villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds. But: définition d'un scénario de développement visant la création d'une bibliothèque d'importance cantonale et universitaire, intégrant les volets scientifiques et patrimoniaux des trois bibliothèques urbaines et de la bibliothèque publique et universitaire. Longue négociation entre les villes et le canton. Avancée par "à coup". Divergences de vue entre la Ville de Neuchâtel et la Ville de La Chaux-de-Fonds. Dénonciation de la convention par l'Etat le liant à la Ville de Neuchâtel. Reprise de la négociation en 2011 en direction d'une mutualisation de certaines services.	→	1		50 Démarches entreprises dès 2009. Analyse réalisée. Concrétisation à venir. Se poursuit en 2012.

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU GROUPEMENT DE COMMUNES			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS EXPLOITATION			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES		
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers										
<b>CULTURE</b> Valoriser la diversité et la qualité culturelle offerte par les villes et développer des outils de promotion performants. Promouvoir la collaboration entre les acteurs culturels et les pouvoirs publics. Mettre en commun certains équipements c	D.4 Mettre certains équipements culturels en commun afin de maximiser l'utilisation de ceux-ci et de pouvoir développer des offres attractives et diversifiées	D.4.1 Mise à disposition de locaux pour les artistes indépendants	X																		Dès la signature du contrat	En cours		→	0.5	75	Démarches mises en place par les villes. Mise en réseau de ces différents lieux. Chacun a fait son boulot. Nouveaux locaux mis à disposition.		
		D.4.2 Centre régional des arts de la scène: suite des travaux	X				X																Une charte de projet a été signée fin 2008 par l'Etat et les trois villes, dans l'objectif de créer un Centre des arts de la scène pour le canton de Neuchâtel et l'Arc jurassien. Les partenaires ont décidé de développer ce projet sur le site du TPR (Beau-Site). Les travaux ont repris dans le courant du second semestre 2009 et se sont poursuivis dans l'objectif de finaliser les propositions concernant la structure de fonctionnement d'ici au 30 juin 2010. Le projet est réalisé.	Terminée		→	1	100	
	NOUVEAU	Biennale "Utopies et innovations"																					La commission a décidé de s'engager dans ce projet en réalisant des expositions officielles (Le Locle, La Chaux-de-Fonds) et en proposant des animations spécifiques dans le cadre des expositions courantes des musées (Neuchâtel). Elle a convenu de solliciter l'Etat pour participer au financement de la manifestation, en assumant le montant nécessaire (60'000 francs) à la communication du projet en terres neuchâteloises. Dépôt d'une demande de soutien financier à la Loterie romande, acceptée. Inauguration des expositions neuchâteloises le 15 mai 2010. Le bilan positif a été établi en 2011. Suite à la décision de la Loterie romande de soutenir la manifestation à hauteur de 20'000 francs par le biais du GMN, le montant "communication" actualisé est dévisé à 20'000 francs. Les villes sont sollicitées pour prendre en charge 10'000 francs. L'Etat participera financièrement à hauteur de 10'000 francs, si les villes confirment leur engagement. Pas de suite à cette demande RUN. Dans l'attente de la décision finale des villes.	Terminée.		↗	0.5	100	Collaboration entre dans le cadre de nouvelles manifestations. En 2012, dans le cadre d'une exposition thématique mettant en valeur les automates Jacquet-Droz.
	NOUVEAU	Partenariat pour des projets communs « extramuros »																					Reconsidérer la question d'un engagement des villes dans des projets d'envergure se déroulant sur d'autres sites, soit en dehors du territoire communal. Il est précisé que le soutien à ce type de projets doit être assuré par des moyens financiers ad hoc, en sus des montants inscrits dans les budgets de fonctionnement pour le subventionnement d'activités culturelles locales.	En suspens.		↘	0.75		Pas de démarche en cours pour l'heure.
	NOUVEAU	NIFFF																					Le projet d'extension du NIFFF dans les montagnes neuchâteloises à partir de 2011 a été présenté aux membres de la commission, sur la base des expériences réalisées et des coûts et recettes de la manifestation en 2009. Les villes ont fait part, sur le principe, de leur intérêt pour ce projet, dans l'attente du dossier complet prévu pour le printemps 2010.	En suspens		↘	0.5		A notre connaissance, pas de démarche en cours pour l'heure.

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU GROUPEMENT DE COMMUNES			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS EXPLOITATION			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers								
	C.2 Coordonner les projets de développement économique et les transports	C.2.1 Stratégie de promotion des plans de mobilité	X							X			Dès décision	20'000.-	X	X				Plans de mobilité réalisés. Mesures spécifiques prises dans les entreprises et les administrations	Compte tenu des enjeux financiers liés à la crise à économique, la commission a convenu de traiter cette question au cas par cas avec les entreprises concernées. Les villes demandent quelles sont les mesures que l'Etat entend prendre / mettre en place pour promouvoir les plans de mobilité auprès des entreprises. Le chef du DEC est chargé de relayer cette question au DGT. Dans l'intervalle, la stratégie a été intégrée dans les réflexions liées à l'élaboration du PA RUN 2 (vision, concept, mesures).	En cours		0		50	Repris par le PA2 (projet d'agglomération de 2ème génération). Brochure distribuée en collaboration avec le canton et les trois villes. Les services des villes ont continué d'être actifs. Cf. coordination comul. Stratégie pas tout à fait définie. Quelques éléments figurent dans le PDC.
	C.7 Définir une réalisation par étape à court et moyen terme selon trois priorités (cadence, desserte des pôles, problèmes particuliers)	C.7.1 Mise en place de la cadence à la demi-heure entre Le Locle / La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel (avec maintien d'une desserte par trains directs et d'une desserte plus fine)			X								Dès 2008 / 2010 Dans l'attente de la réalisation du Transrun	5 millions			X	X	Fréquentation, recettes	Conduite par l'Etat, la cadence à la demi-heure a été instaurée entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel aux heures de pointe à partir de décembre 2008. La mise en place d'une cadence systématique entre les trois villes dépend de la mise à la cadence à la demi-heure sur la ligne du Pied-du-Jura. Le chef du DEC avait informé les villes que les travaux se poursuivent. Les villes avaient sollicité l'Etat pour qu'une réflexion soit menée concernant la possibilité d'allonger les quais et de renforcer ainsi la capacité des trains aux heures de pointe. Renforcement de ligne Neuchâtel-Le Locle aux heures de pointe dès décembre 2011.	Terminée.		1		75	Aux heures de pointe OCT: Une 2ème paire de RE horaire a pu être introduite en 2012 aux heures de pointes. Il ne sera plus possible d'augmenter l'offre avec l'infrastructure existante	
		C.7.2 Renforcement de la capacité des liaisons entre Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel aux heures de pointe				X							Dès 2009 Dans l'attente de la réalisation du Transrun	550'000.-			X	X	Fréquentation, recettes	L'offre ferroviaire aux heures de pointe entre les trois villes a été renforcée dès le 14 décembre 2008. Des études ont été menées au sein de l'OCTR pour améliorer la capacité de la ligne actuelle (réduction du temps d'attente à Chambrélin, nouveau matériel roulant, etc.). Hausse de fréquentation de la ligne en 2011. Nouveau renforcement de ligne Neuchâtel-Le Locle aux heures de pointe dès décembre 2011 (2 paires de courses supplémentaires à l'horaire 2012).	Terminée.		1		100	Fait par l'augmentation de la fréquence. Moins pour la capacité. OCT: Voir ci-dessus	
TRANSPORTS	Coordonner les projets de développement et les transports. Promouvoir les transports publics. Favoriser la mobilité à l'intérieur du réseau des 3 villes.	C.9 Coordonner les projets de développement économique et les transports	X									Dès signature du contrat							Plans de mobilité réalisés. Mesures spécifiques prises dans les entreprises et les administrations	Poursuite des travaux dans le cadre du Conseil des transports "Coordination dans le cadre de la commission "Mobilité et urbanisme". Il est convenu de compléter la composition du Conseil des transports, afin d'intégrer, à la demande des villes, un représentant des polices communales (Ville de Neuchâtel). Le chef du DEC se charge de traiter cette question avec le DGT. Les villes insistent sur la nécessité primordiale de coordonner la politique des transports publics et les politiques de stationnement. Sollicitation du DGT. Utilisation des compétences des personnes de terrain. Plan de mobilité d'entreprise et des administrations. Dès 2011, intégration dans l'élaboration du Projet d'Agglomération RUN 2ème génération (vision, concept, mesures).	En cours		1		50	Pour l'instant, des essais peu fructueux ont eu lieu. Difficile car chaque commune avance à son rythme (NE finit, CF à reprendre, LL repris par étape).	
	C.10 Promouvoir l'utilisation des transports publics	C.10.1 Création d'une communauté tarifaire intégrale				X				X		Décembre 2008 / Mise en œuvre 2009	A déterminer		X	X	X	X		Projet réalisé au 30 juin 2009	Les villes demandent que l'extension de l'Onde verte à des territoires situés hors du canton de Neuchâtel (France, Jura, Bâle, Vaud), initialement envisagée, soit remise à l'ordre du jour. Il s'agira de suivre la première sollicitation d'une position du DGT par le chef DEC en 2010.	Terminée		1		75	Restent des adaptations et des extensions à réaliser. OCT: Ok
	C.13 Favoriser la mobilité du public à l'intérieur du réseau des trois villes en considérant la question des transports publics; le but étant de faire circuler les spectateurs, et non pas uniquement les spectacles, afin de rendre le réseau des trois villes effectif, attractif et vivant.	C.13.1 Gratuité des transports publics ou arrangements forfaitaires lors d'événements culturels ou sportifs: nouvelles propositions				X				X		Dès la prochaine manifestation convenue entre les parties	En fonction de la manifestation et de l'offre mise à disposition. Exemple: Nuit des musées: CHF 20'000.-						Suite à la manifestation, évaluation auprès des compagnies de transport et des organisateurs de la manifestation en question.	Définition d'une stratégie pour développer des arrangements forfaitaires incluant des entrées aux manifestations et permettant de bénéficier d'une gratuité sur les réseaux de transports publics. Options de la gratuité des transports publics sur l'ensemble des réseaux cantonaux lors d'un ou deux événements culturels majeurs. Extension du concept. Extension de la mesure à des événements d'importance cantonale voire nationale impliquant une forte mobilité des visiteurs (Fête des vendanges, Promotions, Plage des Six-Pompes, etc.) mais situés sur un seul site. La commission « Mobilité et urbanisme » traite le sujet, en synergie avec le projet de Noctabus. Le chef du DEC était en 2010 chargé de solliciter le DGT et le DECS pour qu'ils prennent position sur les pistes proposées. Le NoctamRUN intervilles est lancé en août 2011.	En cours		1		25	Abandonnée car financement pas trouvé.	
NOUVEAU	Participation aux travaux du TransRUN																			Les villes ont formellement demandé à plusieurs reprises d'être intégrées, sous une forme à définir, aux travaux du TransRUN (planification, financement, communication), afin de pouvoir assurer une coordination efficace et pertinente avec les mesures du projet d'agglomération, par le chef du DEC pour relai au DGT. Les villes avaient demandé également que le TransRUN fasse l'objet d'une négociation permettant de définir un avenant au contrat d'agglomération. L'association des trois villes au projet RER/TransRUN se fait à travers le groupe de pilotage du PA et des contacts bilatéraux avec les acteurs du RER/TransRUN. Pas d'intégration des villes au projet à fin 2011.	En cours		1		0	Rapport du CE en consultation préalable. Association via les commissions de députés.	

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU GROUPEMENT DE COMMUNES			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS EXPLOITATION			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers								
TRANSPORTS Coordonner les projets de développement et les transports. Promouvoir les transports publics. Favoriser la mobilité à l'intérieur du réseau des 3 villes.	NOUVEAU	Développement et coordination des mesures du projet d'agglomération "Transports et urbanisation"																		La commission a déterminé sa position concernant l'arrêté fédéral sur le fonds d'infrastructure, mis en consultation par la Confédération de janvier à avril 2009. Poursuite des travaux pour l'élaboration des projets 2011-2012 et des avant-projets 2013-2014. Présentation d'un rapport commun au Grand Conseil et aux Conseils généraux à fin 2009. En 2009, les villes demandaient que la gouvernance (organisation de projet) du projet d'agglomération soit reconsidérée. Une suite devait être donnée par le chef du DEC suite à la séance du CE qui devait traiter cette question. En coordination, les trois villes ont poursuivi les travaux d'élaboration des avant-projets pour les mesures retenues pour la période A (2011-2014). Elles ont également pris des positions communes concernant les propositions de répartition financières entre les différents partenaires, soit les communes et l'Etat. Les trois villes ont également pris position sur les directives 2009 édictées par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) pour l'établissement des projets d'agglomération de 2ème génération (mesure B, 2015-2018)	En cours	Réalisation des mesures 2011-2012. Elaboration des avant-projets 2013-2014. Dépôt du Projet d'agglomération 2ème génération. Discussion et prise de position sur le rapport CE/GC. Négociation concernant le financement RER. Relance des discussions concernant la gouvernance du PA et une plus grande intégration des villes dans le projet.	↗	1		50	
	NOUVEAU	Noctambus intervilles																	Les villes ont décidé, en coordination avec l'office cantonal des transports (OCTR) et les entreprises de transports (TN, TRN, Car postal), d'élaborer un concept de noctambus intervilles. L'étude est conduite par l'OCTR et la mise en service est prévue en 2011. En 2010, le chef du DEC informe les villes que ce projet n'est pas inscrit au budget 2011 de l'Etat. Afin de pouvoir répondre au postulat déposé par les CG des 3 villes, elles demandent que l'étude prévue par l'OCTR soit finalisée d'ici la fin du mois de juin 2010. Elles demandent également que ce projet fasse l'objet d'un avenant au contrat d'agglomération. Un projet est présenté fin 2010 et est finalisé en début 2011, puis lancé en exploitation en août 2011, pour une phase-test de 2 ans et demi.	Terminée	Suivi des résultats du NoctamRUN. Développement de collaborations avec l'Association Noctambus avec pour objectif une offre intégrale nocturne sur l'ensemble du canton. Introduction nécessaire, pour des raisons légales, à l'horizon 2015 dans la CTIE.	↗	1		100	Noctamrun. A l'horizon 2015 on aimerait l'inclure dans l'offre de la CTI (communauté tarifaire intégrale). Développement souhaité.	
	NOUVEAU	Pour une meilleure utilisation des transports publics: introduction de la règle du "prendre avec"																	A l'instar de Noctambus et de la gratuité/arrangement TP pour les étudiants/apprentis suite à la centralisation des filières de formation, la mesure découle d'une interpellation déposée dans les trois CG des villes. Les trois villes ont confié un mandat à l'Onde verte pour identifier les nouvelles prestations que cette démarche implique. La mise en place d'une éventuelle nouvelle prestation étaient envisagées dès 2011 dans le cadre de la communauté tarifaire intégrale (CTI). Relance de Onde Verte en 2010 et 2011, avec précision relative aux attentes des trois villes en la matière. Engagement Onde Verte quant à la présentation de résultats pour automne 2011. Blocage des compagnies nationales et retard liée à une surcharge.	En cours	Relance du processus par écrit. Présentation de l'étude par Onde Verte et analyse des scénarios en la matière pour décision.	→	1		50	Discussions en cours avec CTI et canton. D'accord sur les grands principes.	



AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU GROUPEMENT DE COMMUNES			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS EXPLOITATION			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers								
Mesure globale 0.1	Etude de faisabilité en vue de la création d'une agence de développement	Etude de faisabilité en vue de la création d'une agence de développement	X																			En suspens	→	0.25	100	Certains travaux ont eu lieu. Volonté de se donner des outils communs (départ : gestion des permis de construire). Création d'outils pour faire des contrats bilatéraux. Travaux en suspens depuis que le canton a repris la réflexion relative au fonctionnement des permis de construire. Mesure réorientée. Suppléent par le débat sur les fusions.	
Mesure globale 0.2	Equilibrer les charges et les bénéfices et assurer un développement harmonieux (mixité des zones d'activités et de logement) de la Communauté urbaine du Littoral par un système de répartition efficace	Proposer un système de répartition des charges et des bénéfices dans la COMUL pour permettre d'équilibrer les charges et les bénéfices et d'assurer un développement harmonieux	X																			En suspens	→	0.25	0	D'autres instruments existent permettant cette répartition. Attente de l'étude E2L qui ne s'est pas avérée un instrument transposable tel quel. Abandonné.	
Pôles de développement résidentiel et économique A.1 Faciliter la promotion des pôles de développement de la Communauté urbaine du Littoral	A.1.0 (regroupement des mesures A.1.2, A.1.3 et A.2.1) Création d'un guichet unique sur Internet pour faciliter l'accès aux données foncières concernant les pôles d'urbanisation et les pôles de développement économique	Création d'un guichet unique	X																			En cours	→	1.00	25	Guichet cartographique permettant de mettre en valeur les terrains mieux placés (pôles de logement à proximité de pôles de gare/mobilité). Dépend de l'identification des parcelles. Resté au niveau de concept car subséquent à l'étude Urbanplan. Se déclenche dans la foulée.	
A.1 Elaborer une "Stratégie Logement RUN Littoral"	A.1.1 Développement concerté du logement sur / à proximité immédiate des pôles de gares par la mise sur pied d'un Schéma directeur d'urbanisation des pôles de gares RUN Littoral	- Valider les pôles définis dans la stratégie RUN et éventuellement en définir de nouveaux - Etablissement d'un calendrier indicatif de mise en œuvre (phasage, priorités), etc.	X																			En cours	↗	1.00	50	Sérieuse remise à jour car basé sur le PA 1 <sup>ère</sup> génération. Réorientation autour de moins de gares et d'autres pôles de mobilité. Travaux longtemps interrompus par le blocage autour de la Ligne 10.	
	A.1.4 Amorcer / soutenir les études d'aménagement de détail (plans de quartiers,...) sous l'égide des collectivités publiques avec le soutien de moyens publics tel que la constitution / mise à disposition d'un fonds d'études destiné à de l'habitat groupé et/ou collectif sur les pôles d'urbanisation.	Création d'un fonds	X																				En cours	→	1.00	25	Mesure subséquente au plan directeur des pôles de gare. Fonds sous forme de crédit-relais pour aider les communes à lancer des plans de quartier sur ces zones de développement privilégiées. Possibilité de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal d'aménagement du territoire. A déclencher le moment venu.

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU GROUPEMENT DE COMMUNES			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS EXPLOITATION			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES	
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers									
A.1 Elaborer une "Stratégie Logement RUN Littoral"	A.1.5 Etre acteur et non spectateur du marché foncier par le biais d'une stratégie destinée à la maîtrise de biens immobiliers non bâtis sur les pôles de gare.	Elaborer une stratégie d'acquisition de biens immobiliers non bâtis sur les pôles de gare	X						X		X		12'000.-			X				Existence d'une stratégie, identification d'un certain nombre de terrains dignes d'intérêt	Cette mesure est réalisée de manière groupée avec la mesure A.1.1. Ce volet "stratégie foncière" est devenu un chapitre du "Plan directeur d'urbanisation des pôles de gare COMUL" en cours d'étude. Il vise à identifier la palette d'instruments fonciers et légaux disponibles et de déterminer quels sont ceux qui pourraient être privilégiés pour activer la construction sur les parcelles identifiées. Un guide des instruments fonciers a par ailleurs été publié par le SAT et est à disposition des communes. Une stratégie d'acquisition de biens immobiliers non bâtis n'a pas encore été abordée entre les communes. Certains communes sont toutefois attentives à racheter les parcelles à proximité de gares existantes ou potentielles lorsque l'occasion se présente (p.ex. Cudeaux à Corcelles-Cormondrèche).	En cours		→	0.50	25	Mesure fusionnée avec le schéma directeur des pôles de gare (1 chapitre du rapport Urbaplan). S'appuie sur le document existant en matière de stratégie foncière.	
	A.1.7 Coordonner / appuyer / porter les mesures et projets mis en oeuvre dans le cadre de la Stratégie Logement RUN Littoral par le biais d'un Groupe de coordination Logement Littoral, à terme Agence de développement COMUL (mesure 0.1) destiné de manière prioritaire à stimuler l'habitat groupé et/ou collectif sur les pôles d'urbanisation	Création d'un "Groupe de coordination Logement Littoral"	X COMUL/communes concernées										Dès la signature du contrat							Existe depuis le printemps 2008 sous la forme d'une Commission Pôles / Aménagement du territoire COMUL. A travaillé régulièrement jusqu'à mi-2009, date à laquelle les travaux se sont interrompus jusqu'à fin 2009 en raison du différend entre la COMUL et le CE concernant le financement de la Ligne TN 10. Les travaux n'ont finalement repris que début 2011 et se sont concentrés sur le redémarrage des études liées au Plan directeur d'urbanisation COMUL, qui est toutefois soumis à la priorisation en cours dans le cadre du PAZ (pôles de gare, pôles de logement, pôles de développement).	En cours		↗	0.75	100	La Commission Aménagement du territoire COMUL reprendra ses travaux début 2012 en fonction des mesures retenues par les PAZ et du plan d'actions que la COMUL se fixera pour les prochains 4 ans. Une réorganisation de la commission est possible en raison des élections communales de mai 2012.		
Transports B.1 Développer un système de transport public performant en termes de cadence, desserte, rapidité et efficacité.	B.1.1 Mise à la cadence des trains à la demi-heure d'ici 2009 (puis au quart d'heure dans une deuxième étape) aux heures de pointe pour la partie Transrun Littoral (entre Neuchâtel et Gorgier / Saint-Aubin et St-Blaise / Marin-Epagnier) adaptation des horaires et amélioration des correspondances.	Mise en place de cadences à la demi-heure			X			X	X			Dès 2009	4 à 4.5 millions				X	Office des transports	X	X	Fréquentation, recettes	Mesure relevant du SCTR dans le cadre du Projet d'agglomération et du RER neuchâtelois	En cours		→	1.00	0	Mesure relevant du SCTR OCT: Le rôle du Canton est de planifier l'offre en transport public et pas uniquement un rôle de financeur. L'offre à la 1/2 heure existe déjà entre Marin et Neuchâtel (TF, S5). La 1/2 heure est possible à l'horizon 2022 avec le RER neuchâtelois en direction de Gorgier. La cadence au 1/4h n'est techniquement pas possible sans de gros investissements (3ème voie sur le Pied du Jura...). Cet objectif ne sera jamais atteints.
	B.1.2 Mise à la cadence au quart d'heure de la ligne régionale entre Neuchâtel et Boudry (Littoral) aux heures de pointe d'ici 2009	Mise en place de cadences au quart d'heure aux heures de pointe			X			X	X			Dès 2009	5.2 millions	X	Office des transports	X	X	Office des transports	X	X	Fréquentation, recettes	Mesure relevant du SCTR	En cours		→	1.00	50	Quelques trams supplémentaires (doublés aux heures de pointe entre Neuchâtel et Colombier). OCT: Les études sont en cours. Cette mesure dépend du renouvellement du matériel roulant et des moyens financiers à disposition du Canton. Délai possible de réalisation 2016
	B.1.2bis Prolongement du Littoral jusqu'à Marin	Prolongement du Littoral jusqu'à Marin							X	RUN / COMUL			Montant intégré dans les études Transrun									Cette mesure avait été modifiée au dernier moment lors de la négociation du contrat d'agglomération (2007) à la demande du CE de manière à envisager la prolongation jusqu'à Marin et non plus seulement jusqu'à Monruz. Diverses études ont montrés que cette mesure n'est techniquement et financièrement que très difficilement réalisable. De plus, elle peut entrer en concurrence avec le RER neuchâtelois si celui-ci offre une desserte intéressante de ce côté de l'agglomération.	Abandonnée				25	Etudes réalisées. Coûts surdimensionnés par rapport au résultat. Cette discussion avait aussi eu lieu avant la négociation. Proposé par le Conseiller d'Etat de l'époque. Abandonnée.
B.2 Assurer un accès aux centres-villes, aux équipements et aux pôles de développement économique et résidentiel existants et à créer, en assurant une coordination entre projets de développement et transports	B.2.1 Stratégie de promotion des plans de mobilité dans les entreprises	- Sensibiliser les entreprises à la problématique de la mobilité et les impliquer dans la gestion de la mobilité de leurs employés - Optimiser la gestion de la mobilité liées aux activités (déplacements domicile-travail et déplacements professionnels), etc.	X	X	X	X	X	X				Dès décision		X	Office des transports	X	X	Office des transports				Cette mesure est mise en oeuvre par la COMUL à chaque fois que des nouvelles mesures telles que la Ligne TN 10 ou la publication d'un guide P+R donne l'opportunité de communiquer une offre supplémentaire aux entreprises et administrations. En outre, participation de la Ville de Neuchâtel à l'édition neuchâteloise du guide valdo-genevois d'aide à la mise en oeuvre de plan de mobilité (avec le Canton et les villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle). Une stratégie de promotion des plans de mobilité doit en outre être directement intégré au Projet d'agglomération pour être efficace sur l'ensemble de l'Agglomération RUN et du canton.	En cours		↗	0.50	50	Utiliser les actions de mobilité pour faire de la pub auprès des entreprises pour la promotion de l'utilisation des transports publics (ce qui a essentiellement été le cas avec la ligne 10). Pas d'obligation légale pour les entreprises de mettre sur pied des plans de mobilité. La Comul s'est assurée que cette mesure soit inscrite dans le PAZ pour remonter cette pratique dans une loi. Le document de promotion existe mais semble peu exploité.

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU GROUPEMENT DE COMMUNES			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS EXPLOITATION			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers								
B.3 Développer la mise en réseau des transports publics	B.3.1 Réorganisation de l'interface de Boudry et création d'une nouvelle ligne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liaison TN Boudry – Bevaix – St-Aubin</li> <li>Exit ligne TN 5b Areuse – Cortailod pour ligne Boudry – Cortailod – Areuse/Câbles</li> <li>Ligne Boudry – Plateau de la Gare – Areuse</li> <li>Desserte du futur plateau de Perreux</li> <li>Desserte de la commune de Cortailod</li> </ul>			X						X	X										En cours	↗	0.75	75	Devenu Interface d'Areuse car refus de la CH de financer Boudry dans le PA1. Nouvelle ligne "Conrardes" d'Areuse à la gare de Boudry. Quelques paires de courses supplémentaires ont été mises en place à Cortailod pour compenser la diminution d'offre due à la ligne des Conrardes OCT: L'étude Boss a été actualisée par le bureau d'ingénieur SD sur mandat du SCTR. Le choix de la ligne Cortailod - Areuse - Boudry CFF par la route des Conrardes n'est pas lié à la problématique de la gare routière de Boudry. L'objectif de cette ligne est d'assurer à terme une liaison directe pour Cortailod avec une gare du RER neuchâtois (Boudry CFF)	
	B.3.2 Création d'une liaison nord-sud Pesoux – Corcelles – Auvornier - Colombier- Bôle CFF (Ligne 10)	Ligne 10			X						X	X										En cours	→	1.00	75	Démarrage en août 2010. Temps d'essai de 2.5 ans. Résultats très satisfaisants si on peut enfin croire les comptage. Cadence au quart d'heure pourrait même être envisagée entre NE et Pesoux. OCT: Les données de comptage sont de la compétence de l'entreprise TN. Une analyse est en cours sur les comptages automatiques avec une vérification par des comptages manuels.	
	B.3.3 Desserte de la colline du Mail	Déplacement arrêt de bus Portes-Rouges (ligne TN 7) au droit du pont du Mail										X										Abandonné			0	Carence de desserte à cet endroit identifié dans l'étude Boss. Pas réaliste. Met l'arrêt du bus TN au début du pont du Mail. Desserte de la colline du Mail valorisée par la passerelle du Millénaire. Abandonnée.	
	B.3.4 Création d'une liaison Saint-Blaise – Marin BLS/Epagnier – (-Thielle-Wavre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ligne Saint-Blaise – Epagnier</li> <li>Création d'une interface à St-Blaise (regroupement de diverses lignes)</li> </ul>			X							X	X									En suspens	↗	1.00	0	Dépendante du déplacement de l'autoroute par l'OFROU car tant qu'il n'y a pas trois pistes aux Champs-Montants, elle sera difficilement réalisable. OCT: Selon la planification actuelle, les travaux autoroutiers ne seront probablement pas réalisés d'ici à 2014	
B.4 Développer les interfaces TP / TMI (Transports publics / trafic motorisé individuel)	B.4.1 Création de P+R au sein de la Communauté urbaine du littoral	P+R de taille moyenne (30 à 150 places)	X		X	X					X	X										En cours	↗	1.00	100	Mise à jour du guide P+R si besoin Participation à une stratégie P+R (réalisation de P+R supplémentaires) dans le cadre du Projet d'agglomération sachant que ces ouvrages ne sont pas cofinancés par la Confédération. Séances avec les CFF en 2008 et 2009 car argent à disposition. Les P+R existent (certains ont été agrandis). Création d'un guide en 2011. Ajout du P+R du Nid-du-Crô (liaison ligne 11). OCT: Ok	
	Nouvelle mesure	Création d'un relais / aire de stationnement pour les poids lourds en transit suite à l'abandon du projet à proximité de Celgene																				Terminé	→	1.00	100	Mesure réalisée dans le cadre du chantier N5. Aire de stationnement disponible à proximité du rond-point du cimetière de Boudry Réalisé dans le cadre des travaux de l'autoroute	
Equipements et infrastructures C.1 Améliorer la collaboration et la coordination régionales en matière d'équipements et d'infrastructures à construire	C.1.1 Création d'un mode d'emploi (guide pratique de mise en œuvre) par domaine pour trouver l'échelon le mieux adapté pour définir les nouveaux équipements (opportunité, localisation,...) en fonction de critères bien définis.	Création d'un mode d'emploi	X								X	RUN via TDI	6 mois après la signature du contrat	20'000.-			X					Terminé	→	1.00	100	Outil ALBATROS créé et mis à disposition de la Commission Equipement COMUL pour faciliter les choix d'implantation. N'a finalement pas été utilisé pour déterminer les localisations des deux nouvelles infrastructures régionales planifiées sur la COMUL car une seule localisation était finalement proposée pour chacune de ces infrastructures (Cortailod pour la déchetterie, et Colombier pour le Skatepark) L'outil existe (Albatros) et devait être testé sur la déchetterie de la Croix (non réalisée). A disposition.	
	C.1.2 Création d'un groupe de coordination technique, à terme une agence de développement COMUL, s'assurant de la coordination des mesures relatives aux équipements et aux infrastructures, notamment l'utilisation du mode d'emploi	Création d'un groupe de coordination technique	X											18'000.-		X	X	RUN		X			En suspens	→	0.75	100	Commission Equipement COMUL créée en 2008 et active jusqu'à l'interruption des travaux due au différend avec le CE sur le financement de la Ligne TN 10. Les travaux n'ont pas repris depuis car les mesures principales avaient déjà été activées. La Commission Equipement COMUL reprendra ses travaux en fonction du plan d'actions que se fixera la COMUL pour les prochains 4 ans. Elle pourrait notamment s'occuper de coordonner des mesures liées à l'amélioration de l'efficacité énergétique au sein de la COMUL. Constitution d'une commission sports, culture et loisirs. Création d'une commission infrastructures qui a préparé les travaux liés à la mise en place des déchetteries, containers, etc. Initiation des travaux repris par VADEC. La commission peut être appelée à siéger en fonction des besoins.

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU GROUPEMENT DE COMMUNES			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS EXPLOITATION			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers								
C.2 Optimiser la gestion des équipements et infrastructures qui ont une importance régionale pour la Communauté urbaine du Littoral.	C.2.1 Gestion commune (disponibilité sur internet, possibilités d'utilisation, centrale de réservation) des équipements sportifs et culturels, afin d'en assurer une meilleure utilisation.	Assurer une utilisation optimale des installations sportives et culturelles de l'ensemble de la Communauté urbaine du Littoral (disponibilité sur internet, possibilités d'utilisation, centrale de réservation), par le biais du système d'information @gis et Gelore	X		X	X			X			A la signature du contrat	1'000 (application Gelore) + 130.-/heure supp.	X	X						Mesure en cours de réalisation via l'outil GELORE. Adaptation de l'outil aux besoins de la COMUL avec accès par un interface cartographique unique. Sera disponible courant 2012.	En cours	Mesure sera réalisée courant 2012	↗	0.75	50	Concept défini, la réalisation de l'outil par le CEG va démarrer. Il sera rapidement opérationnel.
	C.2.2 Gestion des STEP en collaboration sur l'ensemble de la Communauté urbaine du Littoral.	- Partage du personnel spécialisé - Mise en place d'une permanence commune, remplacements (vacances, maladie...) - Centralisation de l'exécution des analyses des rejets - Constitution d'un stock commun de pièces de rechange	X									A la signature du contrat						Mesures ne devant rien coûter			La Commission Equipement COMUL a démarré une réflexion visant à améliorer les collaborations entre STEP (personnel, produits chimiques, etc.) mais ces travaux se sont interrompus mi 2009 lors du différend avec le CE sur le financement de la Ligne TN 10	En suspens	Cette mesure pourrait éventuellement être reprise dans un plan d'action 2012-15.	→	0.25	0	Pas de volonté manifeste de mise en œuvre.
	C.2.3 Collecte et tri des déchets favorisés sur un plan régional	Construction et gestion de déchetteries régionales pour favoriser la collecte des déchets	X			X			X			A la signature du contrat			X					Mesure réalisée à travers les premières séances de la Commission Equipements COMUL qui a démarré les travaux nécessaires à la mise en place d'un nouveau système de collecte dans la perspective de la taxe au sac. VADEC a ensuite pris le relais à travers ses groupes techniques. Idem pour la réalisation d'une déchetterie régionale COMUL ouest (en plus des déchetteries des Plaines-Roches et de Cornaux). Reprise des discussions au sein de la Commission Equipement COMUL, puis VADEC a pris le relais. Cette déchetterie n'a pas encore pu être réalisée en raison d'un blocage au niveau du CG Cortaillod pour la mise à disposition du terrain.	En cours	Coordination par VADEC, au besoin avec appui de la COMUL de - Mise en œuvre du système de collecte avec taxe au sac et optimisation du taux de recyclage. - Réalisation d'une déchetterie régionale pour la COMUL ouest.	↗	0.50	100	Création de la déchetterie de la Croix (encore en cours), Plaine-Roche et La Chatellerie, reprise des travaux par Vadec	
	C.2.4 Régionalisation du(des) réseau(x) d'eau de boisson	- Construction de réservoirs communs - Déplacement et pose de nouvelles conduites coordonnés au niveau régional - Extension et l'adaptation de la télégestion	X												X					Mesure ajoutée au dernier moment pour s'assurer que cet enjeu serait pris en compte en cas de réalisation du pôle de développement économique de Marin. Cette mesure n'avait pas fait l'objet d'une planification particulière.	En suspens	A reprendre selon les besoins du pôle de développement économique de Marin	→	0.75	25	Mesure en cours de négociation à l'époque. Rien n'a bougé depuis. Liée au projet de développement du pôle économique de Marin. La comul voulait pousser le projet dans le cadre de la mise à niveau des infrastructures existantes.	

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU GROUPEMENT DE COMMUNES			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS EXPLOITATION			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers								
Aménagement du territoire 0. Coordonner le développement économique et territorial de la Communauté urbaine Le Locle - La Chaux-de-Fonds	0.1 Aménagement du territoire coordonné à l'échelle de la Communauté urbaine Le Locle - La Chaux-de-Fonds	- Coordonner la stratégie des pôles de développement économique avec la politique de développement économique cantonale, aux niveaux stratégique et opérationnel - Opérer une classification des pôles et définir des étapes de mise en œuvre en fonction du rythme de mise en œuvre, etc.	X		X	X						en cours					X				en cours	poursuite des travaux dans le cadre de la commission intercommunale	→	1	50	Objectif atteint par d'autres mesures que celles définies dans le contrat: Institution d'une commission ad hoc - adoption des règlements prévoyant que toute décision en termes d'AT du ressort du législatif doit passer par cette commission - cahier des charges commun pour la révision des RAC (révision partielle). Au delà de ces principes, il est difficile de se coordonner avec une stratégie cantonale qui n'existe pas.	
1. Aménager la zone du Crêt-du-Loche	1.1 Poursuite du projet d'aménagement et d'équipement du Crêt-du-Loche	3 étapes prévues sur 15 ans	X			X						en cours	coûts d'équipement en cours d'estimation		X	propriétaires des parcelles					en cours	- finalisation du schéma directeur en 2012 et modification du plan d'aménagement; - finalisation des études visant à déterminer les coûts d'équipement; - travaux d'équipement; - acquisition des terrains et ouverture à la construction selon les étapes convenues	↗	1	75	Objectifs de la période atteints. Se poursuit.	
2. Aménager le site du Col-des-Roches	2.1 Poursuite de l'aménagement et de l'équipement du site du Col-des-Roches en se fondant sur le résultat du concours European	Projet de valorisation et d'aménagement selon trois orientations: paysagère, urbanistique et infrastructure	X			X				X	CFF	en cours	???		X	propriétaires des parcelles					en cours	- finalisation du schéma directeur - modification du plan d'aménagement - aménagement des espaces publics et de la surface d'eau	↗	1	50	Finalisation du schéma directeur printemps 2012.	
3. Assurer une répartition des fonctions sur l'ensemble du territoire concerné, notamment par les instruments d'aménagement du territoire	3.1 Poursuite des projets de développement, d'aménagement et d'équipement des Saignols	Procédure d'affectation et d'équipement de deux secteurs différents (ouest et est)	X			X						en cours concrétisation 2013-2016	???		X	propriétaires des parcelles					en cours	adoption des instruments d'aménagement (schéma directeur et modification du PAL)	↗	1	75	Schéma directeur en cours. Modification du PAL à venir + acquisition du terrain.	
		3.2 Poursuite des projets de développement, d'aménagement (au niveau de l'affectation notamment) et d'équipement du secteur Le Corbusier	- Conclusion d'une convention réglant les aspects financiers - Démontage des installations ferroviaires et dépollution du site en coordination avec le site de transbordement - Equipement du site - Réalisation des projets	X			X				X	CFF	en cours; convention sur l'équipement est signée; début des travaux de la rue Verte	200'000'000.- total dont 10'000'000.- pour l'équipement	La Chaux-de-Fonds	propriétaires concernés					en cours	poursuite des travaux d'équipement et de construction (site judiciaire notamment)	↗	1	75	Travaux d'équipement terminés, démolition à 75%. Plan spécial entré en force. Deux projets de concours en 2012 pour la réalisation des projets (logements et peut-être un hôtel).	
Promotion et valorisation du patrimoine 4. Appuyer et soutenir les démarches de mise en valeur du patrimoine architectural, urbanistique et culturel et les utiliser comme axe de promotion pour améliorer l'image de la Communauté urbaine	4.1 Mettre en place des structures tendant à la promotion et à la gestion du site	Inscription du site à l'UNESCO	X							X	CH et privés	Fin 2008-début 2009	frais d'exploitation				X	X	X	terminé	- sept. 2010: rapport d'information des CC aux CG en sept 2010 relatif à l'inscription de l'urbanisme horloger des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO - organisation des journées de la Métropole horlogère - choix de la cheffe de projet A. Houlmann pour l'année 2012 consacrée au Corbusier - juin 2010: rapport du CC au CG à l'appui d'une demande de crédit pour la réalisation d'un nouveau parc véhicules aux abords du Musée d'horlogerie du Locle au Château des Monts	↗	1	100	Commissions d'experts et de coordination mises en place (CC et services). Unesco destination suisse???. Campagne de promotion du site à poursuivre en 2012 après une interruption en 2011 faute de soutien du canton.		
4.2 - Restauration et affectation de l'ancienne poste au Locle en coordination avec les activités associatives de deux villes - Mise en place de la Fondation	4.2 - Restauration et affectation de l'ancienne poste au Locle en coordination avec les activités associatives de deux villes - Mise en place de la Fondation	- Restauration et affectation de l'ancienne poste au Locle en coordination avec les activités associatives de deux villes - Mise en place de la Fondation	X	X	X	X	X	X			CH	2008-2010		X	NECO ?	X	X				en cours	- constitution de la Fondation - démarrage des travaux de restauration	↗	1	75	Les travaux ont débuté. Stabilisation du bâtiment réalisée. Enveloppe terminée en avril. L'aménagement intérieur viendra ensuite. Fondation constituée.	
4.3 Les Journées de la Métropole Horlogère (JMH) ambitionnent de créer un événement phare qui positionne La Chaux-de-Fonds comme la ville de référence en matière d'horlogerie	4.3 Les Journées de la Métropole Horlogère	Journées de la Métropole Horlogère		la Chaux-de-Fonds	la Chaux-de-Fonds			X	X	X	X	Dès 2008 (automne) pour un rendez-vous annuel sur quatre ans	1'790'000.-				X	la Chaux-de-Fonds	X	en cours	organisation autonome	périodicité: annuelle	↗	1	50	4 éditions ont eu lieu (même si la première est une semi-édition). Espoir de pérennisation. Consolidation financière à faire. Succès moindre que prévu bien que concrétisation à 100%	
Economie - tourisme 5. Renforcer le pôle de formation et de recherches de l'agglomération urbaine du Doubs en créant des synergies avec les acteurs économiques	5.1 Création et développement des filières de formation du secondaire II en réaffectant notamment les bâtiments cantonaux laissés vacants en Ville du Locle.	- Développer et renforcer les formations du secondaire II en Ville du Locle. - Réaffectation des bâtiments libérés en raison de la fermeture de l'École de Nurses et celle annoncée de l'École d'Ingénieurs	X			X						Dès 2009	???								en cours	création du centre international de formation continue en horlogerie (2009) dans les locaux de l'ancienne école de nurses	→	0.5	50	AMS occupe l'Hôtel de ville 3 - Formation en marketing horloger mais de nature privée - montée différée des classes du CPLN - etc. Pas mal d'investissements et de réalisations.	
																					en suspens	Non-entrée en matière de la HE-Arc.	???	0	0	Pas d'entrée en matière des instituts de formation et du canton pour s'installer là.	
																					en suspens	Non-entrée en matière de la HE-Arc.	↘	0	0	Idee au départ de faire le lien entre CREG - uni - etc. Mais rien n'a été fait.	

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU GROUPEMENT DE COMMUNES			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS EXPLOITATION			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES	
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers									
Economie - tourisme	5.4 Renforcement des infrastructures de NEODE pour répondre aux besoins de valorisation de la recherche mentionnés dans les deux mesures prioritaires précédentes					X							En cours	1'500'000.-				X									0	Rien n'a été fait depuis par le canton. Si quelque chose se fait, ce sera sans la HE-ARC et sans l'Etat à l'initiative de La Chaux-de-Fonds seule. Neco: Projet de nouvelle salles blanches retiré (temporairement) par Neode.
	5.5 Développement du projet Robosphère au Crêt-du-Locle	- Implantation de Robosphère dans l'ancien hangar de La Poste - Etude de la faisabilité d'un institut de robotique en lien avec les instituts de formation et de recherche existants ou futurs	X			X							En cours, jusqu'à fin 2011			X	X	X		X			en cours 2011				50	Tout ce qui devait être fait a été fait. Le projet risque néanmoins de s'arrêter. Neode: Le projet est soutenu depuis de nombreuses années par des aides à fonds perdus, sans que les objectifs soient atteints dans les temps, d'où le retrait probable du Canton.
6. Assurer le développement économique et le rayonnement de la région	6.1 Développement du site ARESA (Aéroport régional des Eplatures SA)	- Mise à niveau des hangars - Développement de l'accueil de la clientèle - Affectation de la ferme Droz-dit-Busset	X			X						2008-2009										en cours				75	Un premier hangar a été réalisé. Suite en cours. Rapport et nouveaux travaux à réaliser. La ferme devrait être vendue en 2012.	
	6.2 Modernisation des infrastructures existantes de natation dans le but d'offrir un bassin olympique couvert et d'augmenter la capacité d'accueil des classes	- Etude des éventuels sites d'implantation (Communal du Locle, Mélézes, Arêtes, et Numa-Droz à la Chaux-de-Fonds) - Etude de l'intérêt des communes de la Région Centre-Jura et du Val-de-Ruz - Montage du plan de financement - Etude du potentiel	X				X					2009					X	X				en suspens				25	Etapes d'évaluation réalisées. Reste à savoir si ce projet est toujours un projet commun.	
	6.3 Concrétisation d'un centre de Congrès d'importance cantonale dans les Montagnes neuchâtelaises	Exploitation du potentiel d'infrastructures existantes (complexe Polyexpo ou complexe Maison du Peuple/Hôtel Club/Club 44/CIFOM) en lien avec la volonté de renforcer la capacité hôtelière de l'agglomération urbaine	X										Etudes préliminaires en 2010									en suspens				25	Etudes préliminaires presque achevées. Quelques réflexions sur d'autres sites (ex. abattoirs, usine électrique).	
7. Renforcer le rayonnement de la Communauté urbaine Le Locle-La Chaux-de-Fonds en valorisant ses atouts dans le cadre de la stratégie cantonale sur le tourisme	7.1 Conception et mise en place d'une stratégie pour créer l'Espace du Temps dans la Communauté urbaine Le Locle-La Chaux-de-Fonds	Intégration de la Route de la mesure du Temps réunissant les musées d'horlogerie des communes de Besançon, du Locle, de La Chaux-de-Fonds, de Morteau et de Villers-le-Lac	X			X						Dès signature du contrat par la constitution d'un groupe de travail														25	Les contacts et la route existent. Projet de chemin des horlogers et des contrebandiers dans le cadre du Parc du Doubs transfrontalier.	
	7.2 Mise à profit de l'inscription à l'UNESCO pour assurer la promotion de la Communauté urbaine Le Locle-La Chaux-de-Fonds comme berceau naturel et historique de l'industrie horlogère	- Soutenir les Journées de la Métropole horlogère et du Patrimoine horloger Soutenir le parcours horloger de la Ville du Locle, en tant que cœur de l'horlogerie - Soutenir le Musée international de l'horlogerie Soutenir le Musée de l'horlogerie du Château des Monts, etc.	X			X							Dès signature du contrat									??				50	Ok pour les JMH. Les musées n'ont fait l'objet d'aucun soutien. Absence d'engagement de la part de l'Etat (défection partielle) DEC: Projet UNESCO soutenu par la LPR.	
	7.3 Reconnaissance de la Communauté urbaine Le Locle-La Chaux-de-Fonds comme le centre urbain culturel du massif du Jura	- Soutien au Festival de la Plage des Six-Pompes à La Chaux-de-Fonds et au Music-festival Promo au Locle - Amélioration de la desserte des Moulins du Col des Roches, etc.	X			X							Dès signature du contrat													50	Desserte prolongée mais en semaine au Col des roches. Augmentation de la garantie de déficit de l'Etat pour le festival de la Plage des six Pompes (de 2'000 à 5'000). OCT: Pas de la compétence du SCTR	
	7.4 Mise en avant de la Communauté urbaine comme porte d'entrée des parcs régionaux naturels	- Développement d'une stratégie avec les communes de Centre-Jura sur le thème « alliance des villes et des régions » pour créer par ex. une route verte Soutien à l'Association Parc régional naturel du Doubs - Présenter la Communauté urbaine Le Locle-La Chaux-de-Fonds comme ville-porte d'entrée des parcs régionaux naturels du Doubs et de Chasseral - Réalisation du projet Naturama	X		X								Dès signature du contrat	2'124'000 pour le projet Naturama												1	50	Concept touristique cantonal non réalisé. Ok pour PRND. Charte en cours 2012. Dimension transfrontalière très active (plusieurs projets/chemins thématiques). Naturama en cours
Mobilité	8.1 Finalisation des études en vue de la réalisation des contournements routiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds pour prise de décision de la Confédération en 2010		X			X						Début au plus vite et pour une date butoir fin 2009													1	100	OCT: La compétence cantonale est du SPCH	

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU GROUPEMENT DE COMMUNES			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS EXPLOITATION			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES	
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers									
Mobilité 8. Développer une politique de mobilité durable réglant le trafic pendulaire à l'échelle de l'agglomération	8.2 Développement des gares et des aménagements urbains adjacents pour réaliser le projet d'agglomération	- Aménagement des gares de Morgarten et des Eplatures à La Chaux-de-Fonds (1) - Réalisation des parkings d'échange tels que prévus dans le projet d'agglomération et aménagement des interfaces de transports (2) - Construction de l'ascenseur reliant la gare du Locle à la place du ter Août et aménagement du périmètre (3) - Aménagement de la deuxième voie ferroviaire au Crêt-du-Locele (4) - Aménagement de la place de la gare à La Chaux-de-Fonds (5) - Aménagement de la gare du Col-des-Roches (6)	X			X			X	CFF CH		(1) Planification en cours 2009-2010. Réalisation en 2011 (2) 2012 (3) 2011 (4) 2013-2015 (5) 2011-2012 (6) à préciser	(1) 3'100'000.- (2) 2'000'000.- (3) 1'500'000.- (4) 6'000'000.- (5) 6'000'000.- (6) à préciser		X		CH	X	X	CFF	1. Gare de Fiaz (Morgarten) : crédits votés, exploitation dès XXXX ; 2. quels types d'aménagement??? 3. Ascenseur LL: crédit voté par CG et procédure de délivrance du permis de construire en cours ??? ; 4. deuxième voie ferroviaire au Crêt du Locle: PA2 (mesure A/B) 5. Place de la Gare (La Cdf): démarrage de la procédure de participation de la population (janvier 2012); 6. Gare Col-des-Roches: schéma directeur fondé sur concours European en cours; aménagement P&R en cours			1. Gare de Fiaz: mise en exploitation 2014? 2. ??? 3. Ascenseur LL: mise en exploitation 2014? 4. Deuxième voie ferroviaire: 2015-2022 5. Place de la gare: mise en exploitation 2014? 6. Gare Col-des-Roches: 2019-2022 (mesure B PA2)		1 2) 50 3) 50 4) dépend du PA 5) 75 6) ?		
	8.3 Développement de la mobilité douce	- Aménager une nouvelle liaison pour piétons et cyclistes à niveau le long de la voie CFF Crêt du Locle-le Locle-Gare (Chemin des rencontres) (1) - Réaliser les pistes cyclables prévues dans l'étude Transitec et planum du 16 juin 2008 (2)	X			X				CH		(1) 2011-2013 (2) Dès 2009 et selon les opportunités	(1) 3'000'000.- (2) à préciser ultérieurement	X Ponts et chaussées	X	X	X	X		- A vérifier: élément du PA1 au titre de mobilité douce; - Chemin des rencontres: mesure B (PA2) - Chemin pris en compte dans le projet de territoire AUD pour créer une liaison transfrontalière	en cours	- Réalisation d'un tronçon Crêt-du-Locele-le Locle et prolongation col-des-Roches: 2019-2022 (mesure B PA2)		0.25	25	initiative citoyenne. Quelques études ont été faites. Réalisation de pistes à CF aux entrées de villes. Peu en ville même		
	8.4 Garantie de la desserte en transports publics de la zone du Crêt du Locle desservant le secteur NEODE	Garantie de la desserte en transports publics de la zone du Crêt du Locle desservant le secteur NEODE			X	X			X	TRN		Dès avril 2009	352'000				X	X	X		mise en exploitation en 2009	terminé		1	100	Garantie valable jusqu'à mai 2012. Pour des raisons liées à une fréquentation insuffisante, cette phase d'essai ne sera pas reconduite. Cette liaison sera assurée par une ligne interurbaine, mais pour cela, construction d'une route (5 millions pour assurer la pérennité).		
9. Raccorder le canton de Neuchâtel à la ligne grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône via Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds, le Locle, Morteau, et Besançon	9.1 Développement d'une desserte de qualité entre la Communauté urbaine Le Locle-La Chaux-de-Fonds et Besançon en se fondant sur le TransRUN				X		X	Région FC	Région FC	Région FC	A définir										en cours	- 2011: étude sur le potentiel de la ligne et des travaux d'amélioration - lobbying de AUD pour cette ligne - 2011: amélioration de la desserte Morteau-La Chaux-de-Fonds (TER) - Electrification prévue dans PA2 (mesure A/B)	- poursuite des travaux de lobbying - mise en œuvre 2019-2022 (en lien avec la réalisation du TransRUN)		1	50	Rôle ambigu du canton car pas de prise de position claire sur les deux lignes (via Pontarlier ou via Morteau). Etude interreg en cours. Lobbying effectué au travers d'AUD. Double jeu du Canton à cesser. Amélioration de l'horaire réalisé.  Le Plan directeur des transports est clair concernant les objectifs à atteindre pour les 2 axes. Ces objectifs ne sont pas partagés par les 2 communes, mais la direction stratégique est définie.	
Collaborations institutionnelles 10. Développer les collaborations institutionnelles entre les divers partenaires, à géométrie variable selon les projets	10.1 Décentralisation des services de l'Etat	10.1 Décentralisation des services de l'Etat	X			X			X	RUN	Au plus vite											voir avec le GP		0.75	50	Plusieurs choses à la CF (tribunal d'instance, prévoyance, etc.) mais rien au Locle. Tout n'est pas réalisé et il y a des mouvements inverses. LK propose que des services du DGT puissent venir dans les Montagnes NE. Il y a encore des éléments à négocier.		
	10.2 Organisation des prestations revenant à la Communauté urbaine Le Locle-La Chaux-de-Fonds dans le cadre du Réseau des 3 Villes	- Création d'un portail sur la culture dans le canton de Neuchâtel - Création du Centre régional des arts de la scène - Mise en place de la cadence à la demi-heure entre Le Locle / La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel (avec maintien d'une desserte par trains directs et d'une desserte plus fine), dès la cadence Intercity à la demi-heure sur la ligne du Pied-du-Jura, etc.	X			X				X	RUN	Au plus vite	site internet: en cours d'évaluation	X								en cours	- principe du site internet admis par les membres de la commission Culture. Préparation d'un budget avec les délégués culturels - mise en œuvre du centre des arts de la scène juin 2011; - décembre 2011: introduction de trains supplémentaires le matin et le soir (permettant aux heures de pointe d'avoir une cadence à 30m)	mi 2012: mise en ligne du site internet culture Réseau des trois villes		0.75	75	Portail sur la culture "réinitialisé". Centre fait. Desserte à la demi-heure aux heures de pointe ok.
11. Renforcer l'alliance des villes et des régions environnantes	11.1 Organisation des prestations revenant aux villes dans le cadre de "l'alliance des villes et des régions" envisagée avec la région Centre-Jura	Diverses mesures dans les volets aménagement du territoire, gestion publique, parascotaire et promotionnel	X								Au plus vite											cf. Centre-Jura	l'étude stratégique de rapprochement qui sera menée au début de l'année 2012 au sein des communes neuchâtoises de CJ va certainement mettre en sourdine tous les autres mesures en cours. Mais, une fois élaborée, cette étude sera utile pour renforcer l'alliance des villes et des régions.			50	Organisation des cercles scolaires (tant au LL que LCF) + d'opt d'une offre en parascolaire. Plus collaborations ponctuelles en bilatéral avec les communes de CJ. Collaboration dans le domaine des guichets sociaux.	
12. Etablir une collaboration étroite entre Morteau et la Communauté urbaine Le Locle - La Chaux-de-Fonds	12.1 Organisation des prestations revenant aux villes suisses dans le cadre de l'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD)	1. Création d'une institution, dotée à terme de la personnalité juridique (association) afin de pouvoir mettre en œuvre des actions et porter des projets 2. Communication d'une image commune, non seulement pour les citoyens et usagers de ce territoire, mais également pour l'extérieur 3. Mise en œuvre du programme d'actions issu de l'étude du système de transports de l'agglomération transfrontalière Morteau - St-Imier 4. Mise en réseau des instituts de formation professionnelle globale qui permettrait la réalisation d'un pôle de formation sur l'agglomération transfrontalière	X							X	Au plus vite											cf. AUD	depuis 2008 à ce jour, les travaux d'AUD ont été avant tout consacrés à la formation, à l'accessibilité (ligne, covoiturage) et au PA2. Ces thèmes seront aussi déterminants pour les années à venir. Avec l'extension d'AUD aux communes des Fins et des Brenets, l'espace "institutionnel" colle à l'espace fonctionnel. La pertinence d'une réflexion à l'échelle d'AUD est d'autant plus justifiée pour mettre en œuvre des mesures pertinentes aux enjeux de cet espace.			1	75	1) pas fait 2) pas fait 3) covoiturage et lobbying sur la ligne 4) projet de plate-forme de formation transfrontalière Extension des communes de Fins et des Brenets à AUD + élaboration d'un projet de territoire.



AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU GROUPEMENT DE COMMUNES			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS EXPLOITATION			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES								
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers																
B - C - D	Mise en place d'un système permettant également l'accompagnement des enfants entre leur lieu de domicile et le lieu d'accueil	10. Création de structures d'accueil communales à proximité pour les enfants de 0 à 15 ans, assurant une permanence de 06.h30 à 19.00 heures offrant repas de midi, devoirs surveillés et activités récréatives autour d'une organisation scolaire pratiquant les horaires-blocs. Mise en place d'un système permettant également l'accompagnement des enfants entre leur lieu de domicile et le lieu d'accueil. Mise en place d'un système d'encadrement pour situations exceptionnelles (enfants malades notamment)																					?	→	0.25	0	Travail à faire selon GP car demandes dans les entreprises de créer des crèches. Pourquoi pas un PPP. Ce sont aussi des emplois. Relancer cette réflexion à la lumière de la nouvelle LAE. Nouveau règlement sur les transports scolaires à l'étude. Aucun progrès notoire sur les démarches dans les villages, type pédiibus, à relancer.								
B - C - D	Mise en place d'un système d'encadrement pour situations exceptionnelles (enfants malades notamment)																						?	→	0.25	0	Au-delà de la souplesse offerte par les structures d'accueil, rien n'a été mis en place à ce stade. A reprendre.								
D		11. Mise en place d'un réseau local d'activités physique et de sport										15'000.-/an pendant deux ans au max. (Confédération)															Niveau communal. Projet déposé puis réorganisations internes.	Poursuivre les démarches	↗		50	Projet en cours.			
D - E - F		12. Elaboration d'une conception directrice sport et tourisme	X				X	DECS et DEC			X	RUN			10'000.-													En cours. Uniquement tourisme.	Poursuivre les démarches	↗		75	Concept défini. A valider formellement.		
A - D - E	Réseau de B&B +++ répondant aux exigences de qualité proposées par les fleurons	13. 1. Construction d'un « village » de vacances pour familles. 2. Réseau de B&B +++ répondant aux exigences de qualité proposées par les fleurons	X											4'290'000.-														L'idée du village "REKA" s'est éloignée avec les informations de la Centrale de Voyages indiquant que le rayon d'influence du village de Montfaucon/JU semble suffisant pour l'Arc jurassien > pas d'intérêt de sa part. Par contre, la commune de Val-de-Travers a imaginé constituer un réseau d'appartements de vacances, constitué de logements lui appartenant; il s'agirait d'un village décentralisé. Quant au réseau de B&B, il existe à l'état embryonnaire; différents partenaires ont été approchés afin de proposer quelques chambres de meilleur standing; sans succès jusqu'ici. Le projet de Maison de l'absinthe prévoit la création de chambres d'hôtes, ce qui comprend l'analyse des possibilités de développement du réseau de B&B.	Poursuivre l'inventaire des chambres disponibles en maintenant le critère des exigences de qualité proposées par les Fleurons. Développer le réseau de B&B existant.	↗		0.5	25	1. abandonné - pas de potentiel avec la marque Reka 2. Idée de la commune : le reprendre dans le cadre de la maison de l'absinthe en création	
D - E - F		14. Elaboration de forfaits régionaux comprenant une ou plusieurs nuits dans la région du Val-de-Travers				X	TN			X	RUN																	Constitution de l'association des prestataires touristiques sous l'appellation Destination Val-de-Travers. Production d'un 1er forfait journalier en 2008, le Pass'Temps. Développement du forfait incluant 1 nuit en 2009 et Développement d'une formule pour les écoles. Mesure achevée en 2010 mais en développement constant	Elargir l'offre de prestations et concevoir une offre globale multi-saison.	↗		1	100	Pass'temps existe. Carte de libre accès journalière aux infrastructures de la région.	
D		15. Attribution d'un mandat à une société de communication pour l'élaboration d'un concept de promotion de la région à définir parallèlement à la diffusion des rapports Furger																											Trouver la société de communication	→		0.25	25	La mesure a été mise en place par la commune de Val-de-Travers en partenariat avec Noctambus.	
A	Suivi des démarches liées à l'aménagement du territoire et police des constructions	16. Création dans une perspective de préserver et de défendre l'aspect qualitatif poursuivi par les fleurons d'un poste de chargé de mission propre aux fleurons ayant deux rôles différents-procédant aux démarches administratives multiples liées à toute nouvelle implantation ou extension des activités économiques existantes (aménagement du territoire, permis de construire, fiscalité, engagement de personnel étranger, etc.)-> contacts bilatéraux avec le fleuron qui en ressent le besoin - animant le réseau des fleurons à créer pour les mesures communes de développement organisant et animant les rencontres souhaitées entre les fleurons et les communes -> contacts multilatéraux									X																	La méthode consistant à confier des missions, par mandat, au RUN, a jusqu'ici donné satisfaction	Poursuivre avec le RUN	→		0.75			
A	Suivi de démarches administratives liées à l'implantation ou extension de nouvelles activités économiques (fiscalité, engagement de personnel étranger, etc.)										X																	Pas de demande en 2011 spécifique à ce sujet, mais soutien en 2008, 2009 et 2010 pour trois entreprises (principalement Chopard, puis de manière plus anecdotique ETEL et VMF). Appui en place à activer sous la forme d'un mandat spécifiques, si nécessaire. Marché de mieux en mieux au niveau de l'Etat.	Activation immédiate selon les besoins	→		0.5	100	Constitution de l'association ARF. Animation dans le cadre du RUN. La logique de chargé de mission a été mise en œuvre par certaines entreprises, tandis que d'autres ont privilégié des solutions différentes. Depuis la fusion et en regard des efforts développés par les services cantonaux pour répondre aux sollicitations, la situation peut être jugée satisfaisante.	
A	Animation du réseau des fleurons pour mesures communes de développement										X																	Etat de situation: création de l'association Réseau des fleurons et volonté de traiter d'autres thématiques qui pourraient être Mobilité et Accueil de l'enfance en plus de la Formation	Poursuivre dans l'élan actuel	↗		1			
A		17. Site internet précisant les mesures de promotion économique						X	PREN																				Mesure abandonnée	abandonnée			0		abandonné. Les sites existants offrant ces informations PREN: La promotion économique relève en premier lieu du canton. A cet effet, tout le site internet est en refonte. Sa mise en ligne est prévue pour le printemps 2012. Les communes peuvent s'y référer. Par ailleurs, les relations avec le Val-de-Travers en matière de promotion et de développement économiques sont excellentes.
A		18. Banque de données PREN recensant les terrains et les bâtiments disponibles						X	PREN																				Banque de données existe pour les terrains... et pour les bâtiments qui sont signalés; le tout exclusivement pour les activités économiques. OK. Mais problème d'alimentation de la bd par les communes.	en suspens	→			25	Après tentative et abandon de l'Etat, reprise de l'idée par la commune sur son site www PREN: Rien n'a été fait à l'échelle de Val-de-Travers. A l'échelle du canton, un groupe de travail sur les terrains est en constitution.



AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES	
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers									
1. Mettre en œuvre un développement concerté du territoire en renforçant la coordination et la collaboration intercommunales	1.1 Coordination de la gestion du territoire : Mise en place d'un bureau d'urbanisme régional	Création d'un bureau d'urbanisme régional	X				X	SITN et SAT				Dès mise en place de l'infrastructure - Dès 2008	220'000.-/an + 50'000 (schéma)				X	SITN et SAT	X	Réalisation du plan directeur d'urbanisme régional ; évolution du nombre de PC instruits/an	Décision du Comité de lancement la réflexion en vue de l'établissement du plan directeur régional. Constitution de la CR AT. 4 séances de travail durant la période sept.-oct. 2009. Négociation avec le Conseil d'Etat concernant un soutien financier à la démarche en novembre 2009. Validation du démarrage de la mesure en 2010 par l'AG du 24.11.2009.	Projet en stand by	Perspectives: - Démarrer les travaux dans le cadre de la commission régionale Aménagement du territoire, en étroite collaboration avec les communes - Elaborer un cahier des charges et un projet financier à soumettre aux communes, notamment sous l'angle financier (subvention cantonale, clés de répartition) - Rédiger un rapport à destination des conseils communaux et/ou conseils généraux avec proposition - Voter le projet par les conseils communaux et, selon les compétences financières, les conseils généraux des communes de la Région - Lancer un appel d'offres, désigner un mandataire	↗	0.75	25	Réflexions abandonnées après décision de la commission de ne pas poursuivre les travaux en la matière ni du point de vue de l'élaboration d'un PDR.	
	1.2 Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz	Confier à une seule entité opérationnelle publique les tâches liées à la gestion de l'eau							X	X		Début de l'étude en 2007 Fin 1ère étape en avril 2008 2ème étape dès avril 2008	1'650'000	X	SENE et service des communes			X	Opérationnalité des outils, etc	Le comité SEVRE a monté un projet de régionalisation des eaux. Présentation du projets aux CC et aux CG des communes de Val-de-Ruz. Votation de la dissolution de l'actuel syndicat intercommunal : 8 pour, 2 contre. Votation par les communes devant rejoindre le nouveau syndicat intercommunal (Multiruz) : acceptée par 2 communes, refusée par 2 législatifs communaux. 1 commune n'a pas souhaité mettre l'objet en votation.	Projet réalisé.	Intégration dans les services communaux	↗	1	100	Multiruz créé en 2010		
	1.3 Renforcer les synergies intercommunales en mettant à disposition un centre de compétences	Mise à disposition d'un centre de compétences pour aider les communes dans certains domaines d'expertise		X									A partir modification des statuts de l'ARVR	50'000.-/an				X		Fréquence des demandes communales	Non activée.	D'une certaine manière, le RUN a joué le rôle du centre de compétences: il n'a de ce fait pas été utile de mettre en œuvre la mesure telle qu'imaginée				0	Le processus de fusion a pris le pas sur cette idée de centre de compétences. Par ailleurs le RUN a constitué une solution.	
2. Mettre en œuvre un développement concerté du territoire en renforçant la coordination et la collaboration intercommunales	2.1 Assurer une meilleure coordination des données à vocation économique entre partenaires cantonaux et locaux (Inventaire)	Mise en place d'un groupe de travail							X	RUN		Dès mise en place du GT						X	RUN	Fréquence de réactualisation des données, mise en place et utilisation des outils	Un inventaire des locaux est tenu à jour à l'Office de promotion économique. L'office cantonal de la statistique assure la disponibilité de statistiques sur le plan communal. Un nouveau système informatique est disponible sur www.ne.ch.	RAS	RAS		→	0.75	0	Un inventaire de ces données est tenu à jour par le service cantonal.
	2.2 Organiser les besoins régionaux en places de formation (obligatoire, post-obligatoire, supérieure, de base ou continue) en mettant en réseau les entreprises du Val de Ruz	Création d'une bourse d'échanges	X									1er trimestre 2008	environ 25'000.-	X	Service de l'emploi et service de l'économie	X				Nombres de demandes ; Fréquentation du site ; Fréquence de réactualisation des données	Décision de réaliser une analyse des besoins au niveau cantonal.	Réflexions au niveau du Bureau de l'ARVR; mesure non activée pour le moment		→	0.25	25	Réflexion au niveau du bureau. Pas d'intérêt de l'AG. Pas d'action du RUN.	
	2.3 Rapprocher le consommateur du producteur en favorisant des actions liées à la vente de proximité	Création d'un espace "produits régionaux" à Evologia Réalisation d'une plaquette recensant tous les produits fabriqués localement		X									Durée illimitée avec évaluation tous les 4 ans / Dès 2007	1'000.- (plaquette)	X	OVPT et TN	X			Fréquentation (des producteurs, des habitants)	Business plan "Maison des Terroirs" réalisé. Réorientation vers une solution intermédiaire provisoire : centre de promotion des produits des terroirs à Mycorama, en cours d'analyse. Contacts établis avec CNAV et Evologia. Difficulté financière du Mycorama et réorientation d'Evologia en lien avec le plan de législation du CE : remise en question de la localisation de l'Espace des Terroirs.	Projet en stand by	Perspectives: - Coordonner la mesure en lien avec les changements structurels annoncés par le Conseil d'Etat (tourisme, Evologia). - En fonction du contexte, élaborer des nouvelles voies de réalisation de la mesure - Etablir un modèle d'affaires assurant la viabilité du projet	↘	0.75	50	Arrêt en lien avec les soucis du Mycorama. Projet prêt à être réalisé.	

AXES OBJECTIFS PRIORITÉS	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES	
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers									
2. Mettre en place les conditions favorables au développement économique et à la création d'emploi en proposant la mobilité et des voies de communication	2.4 Mobilité et Nœud régional : Elaborer un schéma régional de mobilité douce permettant d'assurer une desserte de la Région complémentaire "au tout-voiture"	Renforcer les actions visant à promouvoir la mobilité douce Améliorer le réseau existant de bus	X				X	Via la CRT			X	CRT5			10'000.- (étude)	X	X				Réalisation d'actions de mobilité douce	Après avoir démarré ses travaux, la Commission régionale Mobilité a suspendu ses activités. Mesure Snowbus et soutien transport Promos du Locle mis en œuvre. Travaux menés en parallèle dans le cadre de la CRT 5 : relance de la ligne Nord-Sud Boudevilliers-Fontaines- Engollon-La Côtière, amélioration desserte de Coffrane, desserte du site de Landeyeux en lien avec la réorganisation hospitalière neuchâteloise, impact de Harnos sur les TP Val-de-Ruz, Transrun et impact sur les TP Val-de-Ruz. Difficultés financières du canton : pas de moyens supplémentaires pour 2010. Planification 2011 : rencontre des présidents des CRT avec le chef DGT (en cours)	Projet sous haute surveillance de la CRT5	En cours: - Poursuivre les travaux d'optimisation du réseau de transports publics dans le cadre de la CRT5. - Finaliser les projets de développement des transports publics pour leur éventuelle intégration dans le concept cantonal à l'horizon 2013. - Suivre l'évolution du TransRUN et d'une éventuelle Gare CFF à Cernier, avec son impact en terme de réorganisation du réseau de transports publics du Val-de-Ruz. - Analyser et soutenir l'opportunité de lancer des nouveaux projets en matière de mobilité douce (chemins pédestres, liaisons pédestres avec les arrêts TP, pistes cyclables), en coordination avec le Canton, dans le cadre de la Commission régionale Transport et Mobilité. Perspectives: - Les travaux de la CRT5 se poursuivent, s'intensifient - A la CRT5 d'avancer pour que la Région puisse se positionner par rapport au projet TransRUN. - Appuyer fortement les travaux de la CRT5 vis-à-vis de l'Etat dans le domaine des transports publics	↗	1	50	La CRT5 a travaillé à ce sujet. Mise en œuvre du transport Promo-LeLocle. Arrêt dû aux questions financières du canton. Les projets sont prêts.
	2.5 Appuyer un centre de compétences biotechnologiques spécialisé dans les applications mycologiques (site Evologia)	Recherche de partenaires Mise en place d'une cellule de réflexion	X									X			Durée illimitée avec évaluation tous les 4 ans					X	X	Elaboration d'un programme d'actions et mise en œuvre de ces actions	Non activée.	Faillite de Mycorama > mesure obsolète	Perspective de développement des bio-technologies et de l'agro-alimentaire sur le site (Agriplanet, Cf. présentation du Service cantonal de l'économie)	→	0.5	0

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES	
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers									
3. Promouvoir le concept de région accueillante se caractérisant par des services adaptés aux besoins de la population	3.1 Améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants	Introduction de la formule cantonale d'accueil des nouveaux arrivants Création d'un fonds commun	X				X	Bureau du délégué aux étrangers (BDE) (DEC)				Dès 2008	30'000.-				X	BDE	X		Nombre de participants à la réunion annuelle des nouveaux habitants par rapport au nombre de ceux-ci Nombre de personnes fréquentant les cours Fréquence et qualité du recours à la personne de référence en la matière Questionnaire de satisfaction relatif à l'accueil	Non activée.		A retravailler dans le cadre de la nouvelle commune		0.5	0	
	3.2 Renforcer la coordination régionale en matière culturelle, sociale et associative	Organisation d'une fête annuelle des associations et des sociétés locales du district Participer à la promotion des sociétés locales via le portail Internet régional	X				X	DECS selon projet		X	EVR	Dès 2008					X	X		Nombre de sociétés Fréquentation Nbre de personnes appartenant à une ou plusieurs sociétés Satisfaction des participants	Tenue à jour du site internet www.arvr.ch. Soutien administratif assuré à Espace Val-de-Ruz et au salon commercial. En novembre 2009, négociation avec le Conseil d'Etat pour le maintien du soutien logistique et administratif d'Evologia aux manifestations culturelles du Val-de-Ruz. Appui du projet Val-de-Ruz INFO en cours d'étude. Soutien financier de fr. 5'000.- dans le budget 2010 validé par l'AG.	Projet bien engagé: - Soutien au projet de création d'un nouveau journal régional Val-de-Ruz info	Perspectives: - Mesures de soutien à moyen et long terme des soutiens actuels (Espace Val-de-Ruz, Salon Commercial, Jardins Musicaux). - Achat d'espace rédactionnels informatiques, à disposition des différents groupes actifs afin de présenter les projets régionaux à la population (fusion, énergie, etc.)		0.75	75		
	3.3 Politique des générations : définition et mise en œuvre	Consolidation du service d'accueil de la petite enfance et parascolaire jusqu'à la fin de la scolarité Création d'un poste de médiateur Meilleure intégration des personnes âgées Renforcement des échanges entre les générations	X				X	DSAS (service des mineurs et des tuteurs) OAEF Evologia (Service des forêts)				Dès 2009	100'000.-/an				X	DSAS	X		Nbre de places par type d'accueil. Nbre d'enfants à placer Nbre de manifestation réalisées par les jeunes Nbre de manifestations ouvertes aux personnes âgées	Non activée. Néanmoins, concernant l'accueil de la petite enfance, HARMOS a permis de mettre en place un certain nombre d'actions: accueil para-scolaire par exemple		Projet de loi cantonale concernant les appartements protégés "accueil des personnes âgées"; la nouvelle commune pourra développer une politique ad hoc en la matière.		0.25	25	
	3.4 Préciser et coordonner le partenariat Jardins musicaux/canton/région	Périodicité de 5 ans au lieu de 3 pour la réexamination du partenariat	X	X	X			X	Service des affaires culturelles	X	X	Dès 2008					X	DECS et DEC	X	X	Satisfaction des partenaires	Soutien financier aux Jardins Musicaux maintenu pour 2009. Secrétariat et billetterie : fin du soutien de la Région. Accompagnement des promoteurs des Jardins musicaux dans le développement de la manifestation 2009 et 2010. Coordination dans le cadre des projets de rénovation de la Grange aux Concerts (en cours). Analyse de l'introduction d'une demande NPR (en cours) - Introduction d'une demande NPR: refusée	Projet bien engagé	Perspectives: - Coordination dans le cadre des projets de rénovation de la Grange aux Concerts - Intensification des relations avec le Parc régional Chasseral et Arc-et-Senans: amélioration de la visibilité des manifestations		1	100	Bien engagé, beaucoup d'échanges. La Région a rempli son rôle et continue de soutenir la manifestation.
4. de vie dans un espace de verdure privilégié que constitue cette région	4.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine historique du Val de Ruz par la mise en place d'une action de conservation du patrimoine arboricole (allées de poiriers en bordure des voies de communication)	Plantation d'allées de poiriers en bordure des voies de communication							X			Dès 2007 jusqu'en 2020 (objectif de 1500 arbres en 2020)	225'000.-				X	Ponts et Chaussées, Evologia et OVPT	X		Augmentation du nombre d'essences ; Augmentation du nombre d'arbres.	Recensement des arbres du Val-de-Ruz et définition des besoins pour conserver le patrimoine. Initiation de démarche avec le service des ponts-et-chaussées pour une plantation arboricole sur 3 sites. Recherche de financement auprès du FSP. Financé à 80%. Démarrage printemps 2009 : allées d'arbres : Fontaines-Chézard. Demande de complément financier à la Région en cours. Prochaines étapes : 2ème tronçon : automne 2009 / Dombresson-St-Martin. Valorisation du patrimoine historique: voir mesure 4.5 "Réseau écologique" > Chemins chouettes	Malgré des actes de sabotage, le programme se poursuit	Perspectives: - Poursuite de la plantation des allées d'arbres		1	100	Le projet se poursuit.
	4.2 Assurer la gestion locale de la filière bois en promouvant le chauffage au bois indigène	Création d'un centre de déchetage intercommunal pour chauffages à plaquettes	X		X			X	Planair			Dès 2008	430'000.- + 5'000.-/an				X	SENE et service des forêts	X		Tonnages produits ; Augmentation du nombre de PAC	Rapport Autonomie énergétique Val-de-Ruz établi en 2008.	Projet à promouvoir dans le cadre du GT	Perspectives: - La commission Energie a désigné un groupe restreint, organe opérationnel, qui va reprendre la question de la filière bois dans le cadre de ses travaux.		0.25	25	Projet à promouvoir dans le groupe de travail énergie. La question de la filière bois sera reprise. Pas de création de centre.

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers								
4. Identifier des priorités paysagères et naturelles afin de concilier valorisation des activités économiques (agricoles et sylvicoles) et qualité	4.3 Elaboration d'un schéma régional de collecte des déchets permettant d'optimiser les systèmes de collectes (tous types de déchets) ainsi que les filières de récupération et transformation	Généralisation des déchetteries dans chaque commune	X				X	SENE				Dès 2008	20'000.-				X	X		Meilleure collecte des déchets (baisse des tonnages incinérés) ; Economie du poste « Déchets » dans le budget communal	Délégation à Vadec du lancement et de la gestion de l'appel d'offre pour le renouvellement du contrat de ramassage des ordures ménagères. Organisation de la formation des communes en lien avec le plan de collecte informatisé www.dechets.ch. Information concernant l'installation de containers semi-enterrés avec proposition d'établissement d'avant-projets par Vadec. Information sur mise en place d'un réseau « biomasse » dans le Val-de-Ruz. Définition du cahier des charges pour l'appel d'offre relatif au contrat de ramassage des ordures ménagères - Réalisation de la pré-étude pour l'adaptation des filières de valorisation des déchets recyclables au niveau régional - Préparation de l'adaptation des infrastructures de valorisation des déchets à mettre en œuvre en 2013 en prévision de l'introduction de la taxe au sac - Appel d'offre pour le renouvellement du contrat de ramassage des ordures	Projet "suivi de la taxe aux sacs" réalisé	En cours: - Suivi du réseau « biomasse » dans le Val-de-Ruz Perspectives: - Suivi et perfectionnement du système mis en place; sous l'égide de la nouvelle commune	↗	1	50	Dans l'intervalle il y a eu la mise en place de la taxe au sac. Différentes mesures sont en cours.
	4.4 Promouvoir les énergies renouvelables : autonomie énergétique de la Région	Assurer le suivi de la réalisation des objectifs intermédiaires Assurer la communication durant tout le projet		X				X	SENE		X	Planair	Dès 2007 pour une durée de 2 ans				X	X		Indicateurs de performance à définir	Rapport « autonomie énergétique Val-de-Ruz » réalisé par Planair. Présentation des résultats, des scénarii d'autonomie énergétique et des actions à réaliser (février 2009). Coordination avec Planair concernant la mise en œuvre des objectifs avec les 3 autres régions (Singines, Parc Chasseral, Orbe) et le SCEN. En parallèle, avancement du projet régional éolien : poursuite des négociations avec les propriétaires fonciers et Greenwatt. Concept éolien neuchâtelois : rencontre avec le chef DGT dans le cadre du projet régional + prise de position régionale Volet photovoltaïque: partenariat propriétaire du VdR et la scté EWZ	Projet phare de la Région	En Cours: - Intégration des instruments de suivi proposés par Planair dès janvier 2012 - Réalisation du projet éolien régional, permis de construire, modèle de financement, business plan - Réponse à la consultation sur le Concept éolien neuchâtelois Perspectives: - Travaux intensifs en matière d'Energie mais, malgré tout, décalage d'un an dans les travaux de Planair - Intégrer les instruments de suivi proposés par Planair dès janvier 2012. - Mettre en œuvre le scénario "Val-de-Ruz" avec Planair dans le cadre de la Commission régionale Energie - Collaboration avec le Parc régional Chasseral	↗	1	75	Projet phare de la région. Volet éolien + volet photovoltaïque (contrat et installations en fonction) + économie d'énergie.

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES	
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers									
4. Identifier des priorités paysagères et naturelles afin de concilier valorisation des activités économiques (agricoles et sylvicoles) et qualité de vie dans un espace de verdure privilégié que constitue cette région	4.5 Profiter de l'implication forte de la Région dans une dynamique de développement durable pour coordonner les actions de valorisation du patrimoine environnemental en s'appuyant sur l'EcoRéseau Val-de-Ruz (redynamiser le réseau écologique Val-de-Ruz)	Réalisation d'une communication ciblée pour informer les personnes intéressées par les actions d'EcoRéseau	X									Dès 2008									Performance de la recherche de fonds	Aide NPR accordée. Balisage d'une dizaine de circuits sous le label "Chemins chouette". A ce jour un sentier est balisé, celui reliant Valangin, Bayerel, Engollon, Landeyeux, Valangin. La partie Engollon Evologia a également été balisée.	Projet bien engagé	Perspectives: - La suite du balisage, de la recherche de partenaires, etc. se poursuit	↗	0.75	75	projet bien engagé et perspectives de finalisation (réalisation des Chemins Chouettes).
	4.6 Renforcer les synergies de compétences et améliorer l'ancrage régional d'Evologia : Participation réciproque des partenaires dans les instances stratégiques	Intégrer des représentants de la région dans la structure organisationnelle Evologia					X						Dès intégration des représentants dans les commissions ad hoc									Coodination des actions	Présence de R. Tripet au Comité Région Val-de-Ruz. Synergie Evologia-Mycorama-Tourisme. Participation ARVR à la commission stratégique d'Evologia. Soutien financier aux Jardins Musicaux. Siège régional ARVR sur Evologia. Contrôle des champignons à Mycorama.		Perspectives: - Poursuivre la présence de la direction d'Evologia au comité directeur Région Val-de-Ruz - Sous l'égide de la Région puis de la nouvelle Commune, participer à l'analyse et à la réflexion concernant l'avenir d'Evologia, compte tenu des réformes annoncées par le Conseil d'État - Poursuivre le soutien financier ux Jardins Musicaux par le budget (dès 2010)	↗	0.75	50

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU GROUPEMENT DE COMMUNES			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS EXPLOITATION			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers								
Portes du Doubs	A.1 Maintenir le tourisme traditionnel existant et se renforcer comme pôle touristique du Canton: cela implique la réalisation de certains aménagements et infrastructures	A.1.1 Réaménagement du bord du Lac des Brenets: il s'agit d'une valorisation à travers l'éclairage public et l'aménagement d'une promenade.	X										Dès la signature du contrat	67'000.-							Pas de soutien NPR, le DGT a financé l'entretien des berges	Abandonné		→	1	50	Partie de ping pong entre services de l'Etat destabilisatrice. Partie entretien réalisée. Pas l'éclairage. Au départ il était prévu que la mesure puisse être soutenue par la NPR. Neco: Il s'agit en premier lieu d'un travail d'entretien, et non d'un projet économique/touristique.
	A.2 Valoriser les qualités paysagères de la région et les promouvoir dans une perspective de "tourisme doux" ou "tourisme durable"	A.2.1 Mesure liée à la randonnée: création d'une passerelle légère en aval du barrage du Chatelôt car le passage n'y est plus possible	Création d'une passerelle légère en aval du barrage du Chatelôt	X					X					200'000.-							Projet pas réalisé	En suspens		→	1	0	Les difficultés de la mesure précédente, les incertitudes liées au Parc du Doubs, partenaire de la mesure, ont plombé l'atmosphère.
Jardins des agglomérations	B.1 Renforcer la mise en scène de la Sibérie de la Suisse » et développer, autour du Lac des Taillères, un pôle d'activités de loisirs de plein air et respectueuses de l'environnement	B.1.1 Inscrire le Lac des Taillères comme lieu incontournable, dans le Canton de Neuchâtel, de la pratique des sports de plein air (hiver comme été) en renforçant la mise en scène de la Sibérie de la Suisse	X				X			X			Dès la signature du contrat							Les réflexions lancées en 2010 continueront en 2011	En cours		→	1	25	Décision du groupe de pilotage de réaliser en priorité la création du sentier didactique. Commission crée pour mettre sur pied une manifestation qui débute cette année.	
		B1.2 Circuit didactique autour du lac des Taillères	Valorisation estivale du site	Création d'un circuit didactique pédestre	X									75'000	75'000					A déterminer	Opposition de propriétaires	En suspens		↗	1	50	Projet lancé, commission créée par la Brévine, mais freiné par les oppositions de propriétaires fonciers. Projet remanié (bord du lac du sud et circuit des Cottards)
B.5 Développer et promouvoir d'autres activités de plein air dans le respect de l'environnement	B.5.1 Développer le tourisme équestre en milieu rural en proposant une offre complète combinant pratique du sport équestre, découverte de la région et hébergement en installation para-hôtelière	Développer une offre complète comprenant la balade et l'hébergement para-hôtelière						X					Dès la signature du contrat							Faisabilité du projet – première évaluation de type "business plan" – évaluation de la fréquentation après un nombre d'années à déterminer	Création de l'association cantonale (AREN)	En cours		↗	0.75	25	Poursuivre les travaux de l'association, projet NPR prévu (réalisation itinéraires, synergies avec hébergement, etc)
B.10 Développer à l'est du Lac des Taillères une Cave d'affinage (jusqu'à 10-11 mois) commune aux sociétés de fromagerie de la vallée de La Brévine.	B.10.1 Valoriser les produits agroalimentaires locaux issus de la transformation du lait, par la construction d'une cave d'affinage	Construction d'une cave d'affinage commune aux 6 sociétés de fromagerie de la Vallée de la Brévine.								X										Projet privé, mentionné pour information dans le contrat	En suspens		↘	0.5	25	Projet avec un statut spécial dans le contrat région, sous la responsabilité des intéressés directs et non du groupe de pilotage. Un groupe d'agriculteurs s'est penché sur la question et a élaboré un rapport qui est actuellement en consultation.	
B.12 Valoriser les produits du terroir et leur distribution dans la région	B.12 Valoriser les produits agroalimentaires locaux en considérant les instruments et services existants, mais aussi de nouveaux circuits de distribution, flexibles et complémentaires aux circuits traditionnels existants; le but étant de dynamiser ce secteur et de favoriser la diffusion auprès du public de ce type de produits.	Promotion des produits locaux à l'aide des instruments et services existants et avec le recours à de nouveaux canaux						X												Premiers contacts pris, complexité du projet plus grande qu'attendue	En suspens		→	0.25	25	Discussion avec la responsable de l'Office des vins et produits du terroir, qui a mis en évidence la complexité du projet, pas attendue à l'origine.	
B.13 et B.14 Soutenir la filière du bois en tant que branche économique dans la région et traiter de la question des pâturages boisés	B.13 et B.14 Appréhender la filière du bois sur l'ensemble de la région	Améliorer les conditions d'exploitation actuelles						X	X				305'000.-/3 ans		X	X				Service de l'économie agricole et Service des forêts	Étude de base réalisée	En suspens		↗	0.5	75	Étude sur le potentiel bois-énergie des pâturages boisés réalisée. Mise en œuvre pas encore concrétisée
B.15 Clarifier la situation de l'offre et de la demande de l'hébergement touristique, le développer, le diversifier et en promouvoir l'offre	B.15.1 Promouvoir le tourisme vert en incitant les propriétaires à développer l'hébergement para-hôtelier	Réalisation d'une plaquette à usage des propriétaires	X							X			Dès la signature du contrat							Projet gelé en attente d'une clarification de la politique touristique de l'Etat par rapport à Tourisme neuchâtelois	En suspens		↗	0.75	0	Attente vis-à-vis de la clarification des rôles entre TN et l'ETAT	
Alliance des villes et des régions C.2 Reconsidérer les questions liées à l'aménagement du territoire dans la région	C.2.1 Gestion commune ville/région des permis de construire	Donner la compétence aux communes dans le cadre des permis de construire "simples"	X							X			Dès la signature du contrat							Communes satisfaites du statu quo	En suspens		↗	0.75	0	Statu quo considéré comme satisfaisant par les communes; certaines communes s'appuient sur les services de la ville de La Chaux-de-Fonds	
	C.2.2 Création d'un Conseil régional en aménagement du territoire traitant d'une planification cohérente à l'échelon régional	Plan directeur régional	X							X			Mise en œuvre dès la signature du contrat et démarrage dès la prochaine législature							Conseil créé, pas d'élaboration d'un plan directeur régional	Terminé		↗	1	50	Le conseil régional d'aménagement du territoire a été mis sur pied et a siégé, mais le plan directeur régional n'a pas été concrétisé, malgré la définition d'un certain nombre de lignes directrices.	
	C.2.3 Rationaliser les stands de tir au sein de la région.	Établissement d'un plan sectoriel es stands de tir à l'échelle régionale se basant sur un inventaire de l'offre et la demande (en matière sportive et militaire)	X Service à Gaberel	X							X			Dès la signature du contrat								Terminé		→	0.5	75	Etude réalisée mais n'a pas abouti à l'objectif de regroupement. Il reste encore en cours le regroupement des stands de tir des villes
C.7 Mettre en place des échanges de prestations liés aux différents domaines traités par les pouvoirs publics selon un système souple.	C.7.1 Favoriser l'échange de prestations dans le domaine de l'administration publique	Service à la carte selon les demandes de prestations	X										Dès la signature du contrat							Reporté, au vu des projets de l'ACN en matière de collaborations intercommunales	En suspens		↗	0.75	25	En raison des intentions de l'ACN de lancer des travaux dans ce domaine, le groupe de pilotage a préféré attendre ces résultats et a voulu éviter les doublons. A souligner quelques collaborations de certaines communes avec La Chaux-de-Fonds (urbanisme, juridique, aménagement)	
	C.7.2 Favoriser l'échange de prestations dans le domaine des réseaux et infrastructures	Service à la carte selon les demandes de prestations	X							X			Dès la signature du contrat							Reporté, au vu des projets de l'ACN en matière de collaborations intercommunales	En suspens		↗	0.75	50	Collaborations actives dans la gestion des déchets et régionalisation des eaux.	
C.8 Développer une promotion touristique cohérente et performante pour l'ensemble de la région, qui mette en valeur la complémentarité "ville-campagne".	C.8 Développer des synergies entre les services de promotion des villes et les services de tourisme afin de promouvoir ensemble la région dans toute ses dimensions	Définir les rôles de chacun afin de promouvoir la région								X			Dès la signature du contrat							Reporté, en attente d'une clarification des relations entre l'Etat et Tourisme neuchâtelois	En suspens		↗	0.75	0		
C.11 Améliorer le système parascolaire de la région	C.11 Améliorer la situation des élèves habitant dans des communes éloignées des villes	Mise en place de cantines solaires pour le niveau secondaire	X							X			Dès la signature du contrat	20'000.-						Repris dans le cadre d'Harmos	Terminé				75	Changement des conditions-cadres depuis la négociation du contrat : repris et en cours de réalisation dans le cadre d'Harmos	
C.12 Assurer une cohérence entre les horaires des transports publics et les horaires scolaires au sein de la région	C.12 Améliorer la collaboration entre les prestataires en transports publics et les milieux scolaires	Vérification de la bonne compatibilité entre les horaires scolaires des villes et ceux des transports publics de la région	X										Objectif permanent							Évaluer la prestation dans les commissions concernées une fois par an	Assuré via la CRT	Terminé		→	1	100	Objectif permanent; coordination reprise par la CRT; situation actuelle satisfaisante. A revoir en cas de changements structurels, soit de l'offre TP, soit de l'organisation scolaire
Vitalité des communes D.1 Assurer aux habitants des communes concernées la satisfaction de leurs besoins quotidiens en matière d'approvisionnement et de produits services de base	D.1.1 Mettre en place des solutions mixtes alliant alimentation de première nécessité, bureau de poste, dépôt de pain, restauration, accessibilité à Internet, service de livraison à domicile	Projet STAR								X			Dès la signature du contrat	50'000.-						A déterminer avec le bureau mandataire	Stabilisation de la situation, projet plus nécessaire pour le moment	Abandonné		↘	-	0	Lors de la négociation du contrat, il semblait que des lacunes apparaîtraient à court terme dans ce domaine. Ces craintes se sont heureusement avérées vaines et il n'y a avait plus de besoin pour un tel projet Neco: A priori pas une initiatives permettant d'accroître les exportations. OCT: Ok
D.6 Encourager les cadres et employés des entreprises locales à habiter sur place. De manière plus globale, attirer des habitants	D.6 Afin de répondre à cet objectif, le groupe de travail avait proposé plusieurs options - actions communes qui viseraient une meilleure promotion de la région.	Promotion de la région	X																	Projet gelé, en raison de sa complexité	En suspens		→	0.5	0	Mesure complexe, notamment avec les mesures d'attractivité résidentielle, pas prioritaire.	
D.8 Coordonner les manifestations associatives entre toutes les communes de la région et améliorer leur visibilité	D.8.2 Coordonner le calendrier de toutes les manifestations de la région et améliorer leur visibilité via Internet	Mise en place d'une réunion annuelle des unions des sociétés locales	X							X			Dès la signature du contrat							A déterminer dès que les options auront été choisies	Pas commencé	En suspens		↗	0.75	25	Une première proposition d'un site internet avec une procédure très lourde a eu un effet dissuasif et découragé d'autres tentatives.
D.11 Améliorer la desserte de la région en transports publics les week-ends, pour les visiteurs, et également pour les habitants de la région ne disposant pas d'un véhicule	D.11.1 Mettre en place une solution de transports publics en soirée, le week-end, pour la vallée de la Brévine	A l'issue de la phase de négociation, le projet a été accepté par la CRT et il est en phase de réalisation. Sa mention dans le présent contrat servira avant tout à permettre un suivi de ce dossier et une évaluation de la prestation.								X			Temps d'essai de 3 ans							A déterminer selon des critères à mettre en place avec CAR postal et les autorités politiques chargées du dossier	Objecif atteint	Terminé		→	1	100	L'offre souhaitée a été mise en place et se développe même.
D.12 Améliorer et entretenir le réseau routier de la région de la région afin d'assurer la sécurité et favoriser l'accessibilité, notamment en regard du développement touristique souhaité	D.12 Améliorer le réseau routier de la région	Accroître la sécurité de certains tronçons (élargissement de la chaussée)	X	Centre-Jura			X	Ponts et Chaussées					Dès la signature du contrat							A déterminer dès que les options auront été choisies	Objectif permanent	En suspens		→	1	25	Objectif permanent : Cet objectif touche les routes cantonales. La situation financière du canton n'a pas facilité les choses. Certaines routes continuent à se dégrader. Pas d'effet significatif sur le réseau. Projet entre La Sagne et Les Ponts-de-Martel.
D.13 Garantir l'accessibilité à la commune des Brenets en transports publics	D.13 Garantir l'accessibilité à la commune des Brenets en transports publics	Desserte par train ou bus	X	Brenets			X	Service des transports					Dès la signature du contrat							A déterminer dès que les options auront été choisies	Renforcement de l'offre par mise en place de la ligne de bus urbaine, étude de prolongement jusqu'à Villers-le-lac en cours	En cours		→	1	50	Objectif permanent : la mise en place de la ligne de bus urbaine des Brenets augmente le potentiel de fréquentation du train. L'extension transfrontalière vers Villers-le-Lac est prioritaire. L'état des tunnels de la ligne de chemin de fer est une donnée importante. OCT: Dès 2012, le TULB sera intégré au pot commun des transports publics, la commune ayant réussi avec une année de retard à atteindre les objectifs de la convention. Le prolongement en direction de Villers-le-Lac est en cours de discussion
Energie E.1 Tendre vers l'autonomie énergétique de la région	E.1 Tendre vers l'autonomie énergétique de la région en prenant en considération l'ensemble des énergies renouvelables utilisables dans la région	2 études de faisabilité	X	GP Centre-Jura			X	Chambre d'agriculture SENE			X		Les études peuvent être lancées avant la signature du contrat si toutes les conditions sont réunies.	60'000.-						Mesures réalisées et étudiées hors contrat région (biomasse)	Mesures réalisées hors contrat région.	En suspens		↗	0.5	25	Mesures dans le cadre du biogaz réalisées hors contrat région.

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU GROUPEMENT DE COMMUNES			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS EXPLOITATION			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers								
			n	tion	ment				n	tion	ment																
Répartition des fonctions A.1 Assurer un développement harmonieux de la région de l'Entre-deux-Lacs sur le principe d'une répartition des fonctions entre les communes	A.1.1 Réaliser la répartition des fonctions entre les communes	Etude de la situation actuelle Définition d'un programme d'action Plan directeur régional	X		X				X	X	X		50'000.-	X SAT	X	X ARE				Les deux mesures ont été couplées et un mandat a été confié afin de les réaliser. Soutenu par l'ARE, chaque année le projet fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation à l'attention de l'ARE. Il a récemment fait l'objet d'une évaluation réalisée par un institut indépendant.	Le plan directeur régional est pratiquement achevé mais sa conclusion est reportée du fait de divers projets communaux en cours ayant une incidence sur son contenu. Coût total CHF 140'000.-, différence prise en charge par le RUN au titre d'exemplarité et référence pour les autres régions. A noter, les parts cantonales n'ont pas encore été versées. Aujourd'hui c'est le SAT qui pousse pour que ce PDR se réalise. Le projet est en effet freiné par les projets communaux en cours.	Réalisée dans sa majorité	→	1	75	A l'époque où le contrat a été rédigé et les mesures élaborées, il est rappelé que dans la région il n'était pas question de fusion. D'où l'idée de trouver d'autres modes de fonctionnement et de collaboration. Aujourd'hui des réflexions sur la fusion sont en cours dans diverses régions et bloquent passablement les projets en cours.  Neco: Compétences SAT	
		A.1.2 Proposer un système de répartition efficace permettant d'équilibrer les charges et les bénéfices de la région en lien avec la répartition des fonctions définie	Etude complémentaire au plan directeur régional	X						X	X	X		50'000.-	X NECO	X	X ARE					Dès le plan directeur régional défini					
Tourisme B.1 Développer l'agritourisme et le vititourisme dans la région de l'Entre-deux-Lacs	B.1.1 Réalisation d'une étude de faisabilité d'un éventuel concept touristique	Etude de faisabilité Création d'offres touristiques combinées	X						X	X		52'000.-	X NECO	X	X NPR				Evolution des nuitées...	Données du contrat de région : Budget Fr. 52'000.- dont la moitié par la NPR (à confirmer) le solde à partager entre canton et communes. Proposition: - demande de renseignements quant à l'état actuel des travaux du groupe et perspectives - décision de la région ensuite de réaliser cette mesure en 2011	Initiée. Quelques démarches ont été entreprises (représentation de l'EZL au sein d'un groupe de travail BE)	→	0.75	25	Etudier l'opportunité de rattacher au contrat ou du moins à ce concept le projet intercantonal de pont de l'Avenir. Vérifier l'intégration au réseau de mobilité douce.		
Transports publics D.1 Améliorer les conditions d'accessibilité en transports publics entre la Neuveville et Marin	D.1.1 Améliorer les conditions d'accessibilité en transports publics entre la Neuveville et Marin	Mise en place d'une nouvelle ligne de transport public entre La Neuveville et Marin.				X	X	X	X			295'000.-				X	X		Fréquentation, recettes	Course à l'essai en 2011 (troisième année); s'arrête à la limite du Landeron. L'EZL demande que le canton maintienne sa participation.	Réalisée	↗	0.75	100	Enfinement La Neuveville n'a pas voulu intégrer le processus. La ligne dessert donc à l'heure les arrêts entre Le Landeron et La Tène. Depuis le 12 décembre 2011, la ligne est intégrée dans le pot commun, y compris les courses du samedi.  OCT: La phase d'essai est terminée et les objectifs de fréquentation sont atteints. La ligne 21.030 fait dorénavant partie du pot commun. Une offre comprenant 6 paires course les samedis vient d'être introduite		
Economie E.1 Anticiper le développement économique et territorial de la région de l'Entre-deux-Lacs	E.1.1 Permettre un développement économique et territorial harmonieux	Réalisation d'un diagnostic de la situation des entreprises d'industrie lourde et définition de mesures anticipatives permettant un développement économique et territorial harmonieux							X											Dès fin des négociations		↗	0.5	100	Lettre de l'Etat en 2000 à Cressier relative à la création d'un fonds entre Petroplus et le canton pour la mise en sécurité du lieu en cas de cessation d'activités. Pour Juracime il y a un fonds pour la remise en état des deux carrières.		

AXES OBJECTIFS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE LA MESURE	MESURES	RÔLES DU GROUPEMENT DE COMMUNES			RÔLES DU CANTON			RÔLES DES TIERS			DUREE / DELAI DE REALISATION	COUT (CHF)	COUTS INVESTISSEMENT			COUTS EXPLOITATION			CRITERES D'EVALUATION	SITUATION / DESCRIPTIF	ETAT	PERSPECTIVES 2012-2015	TENDANCE	PONDERATION	ETAT DE REALISATION	COMMENTAIRES
			Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement	Exécution	Participation	Financement			Canton	Communes	Tiers	Canton	Communes	Tiers								
1. Soutenir la vitalité des communes en favorisant le développement d'un habitat de qualité et respectueux de l'environnement	1.1 Mettre en place une cellule de concertation en aménagement du territoire afin de définir les grands axes d'une politique de développement concerté (en vue de favoriser un habitat de qualité, et de soutenir les activités du secteur primaire)	Création d'un lieu commun d'échange	X		X	X						Durée illimitée	Selon tarif vacation communale				X	SAT	X	Révision des plans d'aménagement avec insertion d'objectifs communs ; Evolution des surgaces agricoles et viticoles	- Relancer les travaux avec le SFFN - Valider politiquement le projet de gestion intégrée du paysage - Relancer les séances de la CRAT	CRAT en veille en 2011.	?	→	0.5	25	Commission réunie à plusieurs reprises et réactivée depuis peu suite à la volonté du canton de réflexions au niveau régional.
	1.2 Etude d'un schéma régional d'équipement sportif : Développer le partenariat intercommunal (en matière de financement, répartition des fonctions dans l'espace régional, règles de fonctionnement, construction et exploitation) afin de mettre à disposition une offre complète et diversifiée d'équipements en matière de loisirs et de sports	Réalisation d'une étude qui permettra de recenser l'offre disponible, les besoins, les équipements à planifier et les financements nécessaires et les règles partenariales de fonctionnement..		X		X						5 mois (durée de l'étude)	10'000.-				X	Service des sports	X	Fréquentation, équilibre des comptes des exploitations	- Relancer les travaux de la CREI - Proposer le RUN pour appuyer les réflexions du services des communes (modification de législation)	CREI en veille en 2011		→	0.75	50	Réflexions partagées au niveau du comité directeur. Pas npr-compatible donc abandonné. Epuisement lors de l'appel à projet des mesures de relance.
	1.3 Promouvoir et soutenir les offres liées à la santé, afin de rendre les infrastructures existantes performantes et adaptées aux besoins de la population	Faire connaître la bobologie Création d'appartements protégés				X	Service cantonal de la santé publique					Immédiatement		X	Nouvelle fondation de l'Hôpital					Taux de vacance des appartements protégés ; Comparatif demandes/offres		RAS	?	→	0.5	50	Projet de cabinet médical centralisé soutenu par la région de même que les appartements protégés dans les terrains de la fondation de l'hôpital.
2. Rapprocher la Région des agglomérations en améliorant la desserte en transports publics principalement	2.1 Désenclaver la Région de la Béroche en la rapprochant des deux pôles urbains forts (Neuchâtel et Yverdon) avec des moyens de transports mettant l'accent sur la complémentarité	* Relier la Béroche à l'interface de Boudry * Ligne Vaumarcus-Vernéaz-Neuchâtel, et Gorgier/St-Aubin/Vaumarcus-Vernéaz/Yverdon * Création d'un P+R à Gorgier/St-Aubin	X		X						Dés 2007	500'000.-	X	X		X	Office cantonale des transports	X	Fréquentation	- Faire le point sur les réflexions en cours quant à l'aménagement de la zone de la gare	Problématique en main de la CRT.	Poursuite de la lutte!		↘	0.75	0	La création d'un P+R à Gorgier n'est plus appropriée. Démarches avec les CFF infructueuses. Liaison entre la Béroche et Boudry par le tram pas vraiment étudiée car semblait irréalisable. L'OCTR n'a pas soutenu ni étudié la question. À souligner qu'il y a quelques points positifs, deux paires de trains à Vaumarcus matin et soir + cadence à la demi-heure sur la ligne du pied-du-Jura depuis le début des contrats (grâce à F. Cuche et aussi au désenclavement des villages vaudois) OCT: Le SCTR est compétent pour la commande de l'offre en transports publics, la CRT pour le P+R. Depuis la signature de la convention en 2007, le nombre de trains entre Yverdon et Gorgier est passé de 2 à 8. Depuis 2012, la ligne bus Gorgier - Boudry est directe et ne passe plus par Cortaillod, améliorant ainsi le temps de parcours entre La Béroche et Neuchâtel PP. 5 paires de bus supplémentaires circulent entre Yverdon - Gorgier, permettant d'offrir une cadence 1/2 heure avec Yverdon.
	2.2 Promouvoir des solutions de mobilité partagée	Publcar Co-voiturage			X						Dés 2007	40'000.-		X		X	Office cantonal des transports	X	Fréquentation	- Faire le suivi du contrat « Mobilité » - Faire le suivi des mesures proposées - Assurer la promotion des mesures (auprès de la pop de la Béroche et du grand public)	Réalisé en 2011: - Mise en place d'une voiture Mobility à Gorgier. - Mise en place d'un site Internet de covoiturage (E-covoiturage) pour La Béroche. - Reprendre les mesures proposées par le bureau Mobilité. (Priorité 2).	Meures à mettre en place - Mettre en place deux lignes de Pédibus à Saint-Aubin. - Mettre en place une journée ludique sur la Mobilité avec les classes de La Béroche.		↗	0.75	100	Si publcar n'a pas été un succès, la promotion du covoiturage a été un des projets-phares. Le site e-covoiturage héberge une page dédiée à la Béroche avec tous les arrêts. Etude Mobilité, mise en place du pédibus, mise à disposition d'une voiture Mobility. OCT: L'offre PublCar proposée les samedis et dimanche n'a pas reçu un accueil favorable des clients de la région
3. Maintenir le dynamisme économique de la Région en mettant en place des solutions concertées sur l'ensemble du territoire	3.1 Développer le soutien intercommunal aux start-up régionales en assurant la promotion d'un centre de compétences destiné à offrir des services informatiques (Château de Vaumarcus SA)	Mise à disposition d'infrastructures (secrétariat, salle de conf., équipement informatique, etc.)	X		X	Service de la promotion économique				X	2007 (constitution du GT)	3'000.-				X			Fréquentation du centre		Mesure supprimée lors des négociations, ne figure pas au contrat Région	Aucune		→	-	-	
	3.2 Promouvoir l'énergie solaire par la mise en circulation d'un bateau solaire sur le Lac de Neuchâtel dont le port d'attache est une des communes portuaires de la Béroche	Mise en circulation d'un bateau solaire sur le Lac de Neuchâtel		X		X					X	2007 (étude)	10'000.- (étude de faisabilité) 800'000.- (achat bateau)						Fréquentation	Projet piloté par l'ADNV. La Béroche rejoindra le projet lorsqu'il démarrera effectivement. Les travaux de l'ADNV n'ont pas avancé comme initialement prévu. Notamment, un exploitant indépendant de la structure est actuellement recherché. L'ADNV poursuit les travaux et informera les communes bérochoises dès que le bateau solaire pourra être mis en circulation.	En attente d'informateurs de l'ADNV.	?	→	0.75	25	Projet identique sur le canton de Vaud qui n'a pas voulu d'un partenariat à ce moment-là. Il a voulu gardé le leadership et devait d'abord trouver un exploitant et aurait invité la Béroche quand ce serait prêt. Mais ce n'est pas encore le cas.	
	3.3 Mettre en place un partenariat avec l'Agence Spatiale Européenne afin de s'insérer dans leur programme de recherche d'applications terrestres aux développements spatiaux (habitat en autosuffisance)	Création d'un partenariat avec l'ASE		X		X	SAT SENE PREN					2007 (constitution du GT)							Continuité du programme (5-10 ans) et applications industrielles trouvées	Présenter un plan de travail à la Région	RAS	?	→	0.5	0	Les différents services identifiés et le CSEM n'ont jamais pu être entendus à ce sujet. Peut-être que le projet a été repris par quelqu'un d'autre dans le canton. La région reste disponible pour être le laboratoire en cas de mise en pratique.	
	3.4a Afin de développer l'accueil des groupes présents dans le cadre de diverses formations (séminaires d'entreprises, congrès, etc.), mettre en place une offre complète de séjour destinée à proposer aux professionnels des solutions d'hébergement couplées à des activités de découverte de la région	Offre complète de séjour pour groupes		X								Une évaluation pour une période de 4 ans peut-être prévue					X		Augmentation de la fréquentation	Présenter un plan de travail à la Région	Mesure regroupée avec la suivante.			-	25	Le camp ne cherchait pas à se diversifier car il avait déjà une croissance en nette hausse. Le Château de Vaumarcus a abandonné l'accueil de groupes. En lien avec le projet de la Molière (partie haute logements ok - partie basse coince au niveau de l'hébergement/restauration). Communes et canton de NE ont fait leur travail mais pas du côté vaudois.	
	3.4b Identifier la région de la Béroche comme pôle touristique (identification de l'offre, élaboration des produits touristiques, marketing et promotion)	- Lancement d'une étude de marché - Développement de l'infrastructure d'accueil		X				X	Neuchâtel Tourisme			2008	Une évaluation peut être prévue après une période de 4 ans						Augmentation de la fréquentation ; Investissements dans le secteur ; CA du secteur touristique	Présenter un plan de travail à la Région	Etude de potentiel touristique réalisée, montrant un intérêt de liée la question touristique et la question écologique.	Mettre en place une offre touristique autour du réseau écologique du Creux-du-Van		↗	1	50	Etude de potentiel réalisée en 2011. Entretien préalable avec TN peu réceptif.
3.5 Mettre en place une filière de valorisation des déchets verts propre à assurer la production d'énergies renouvelables (récupération d'énergie afin de produire et de vendre de l'électricité) et permettant à la région de s'inscrire dans une perspective de développement durable (concept de courant vert existant dans le canton de Neuchâtel)	Aménagement sur un terrain communal hors agglomération et proche d'une infrastructure autoroutière, un équipement, respectueux des normes en vigueur		X		X	SENE	X	X			2010 (échéance des contrats liant les collectivités neuchâtelaises avec SAIOD)	15'000.- pour l'étude	X	X				En attente réflexion cantonale	Stand By	Aucune		→	0.5	25	Mesure initiée mais le seul terrain disponible est en zone S2.		
4. Assurer le soutien des activités du secteur primaire	Afin de contribuer à la vitalité d'un secteur d'activité prépondérant dans l'économie de la Région de la Béroche, mettre en place une cellule de concertation sur les activités du secteur primaire	Maintenir les surfaces agricoles existantes	X		X	Service de l'agriculture et viticulture					Dés mise en place de cette cellule de coordination					X			Evolution des surfaces agricoles et viticoles ; Evolution des ventes des produits locaux	Indépendamment des démarches de l'Association régionale, un réseau écologique du Creux-du-Van se met gentiment en place.	Mesure ne figurant pas au contrat Région	Aucune, mise en place d'un réseau écologique; lien avec la mesure 3.4b.		→	1	25	Démarches diverses dont celle de la participation à un Eco-Réseau (celui en création depuis peu au Creux-du-Vent) + lien avec l'étude.